

# Journal

Journal de la FFSB

Trimestriel : Octobre / Novembre / Décembre 2010

Belgique-Belgie  
P.P.  
1050 Bruxelles 5  
BC 0491  
Bureau de dépôt  
Bruxelles 5  
Chaussée de  
Boondael 55

Numéro 108

## Sourds et indépendants Quels parcours ?



# Sommaire

3	EDITO	
4	ACTUALITÉS	Les recommandations du Congrès de Milan enfin rejetées !
6	DOSSIER	Les sourds indépendants Quels parcours ?
14	NOUVELLES INTERNATIONALES	Les sourds en prison, un coup d'oeil à l'étranger
16	ASSOCIATIONS	L'insertion socioprofessionnelle des personnes sourdes... ou quand l'animation rime avec la formation
18	FFSB JEUNES	Découvrir son identité sourde. Prêt ? Go ! Que de moments magiques !
21	AIDES TECHNIQUES	Recevez vos alertes de situation de crise par SMS. Le visiophone ACN
22	AUDIOVISUEL ACCESSIBILITÉ	La CAA a reçu deux bonnes nouvelles Les sorties culturelles organisées par Arts et Culture
24	CULTURE	La chanson Amoureuse de Véronique Sanson embellie par deux jeunes femmes
26	AGENDA	
30	DU SIGNE AU MOT	
26	AGENDA	

## Abonnement au Sournal

Le Comité de Rédaction vous remercie du soutien que vous voudrez bien lui apporter en vous abonnant et en versant la somme correspondante au compte du Sournal :

068-2030854-89

10 euros pour l'abonnement d'un an civil  
15 euros ou plus comme abonné de soutien  
25 euros pour l'étranger par paiement international  
IBAN : BE45 0682 0308 5489 BIC : GKCCBEBB

# Sournal

Journal de la FFSB

## Le texte inspire le geste

Trimestriel d'éducation permanente édité par la FÉDÉRATION FRANCOPHONE DES SOURDS

DE BELGIQUE ASBL.

Rue Van Eyck, 11A / 4

1050 Bruxelles - Belgique

Fax : +32 (0)2 644 68 44

Tél : +32 (0)2 644 69 01

E-mail : [sournal@ffsb.be](mailto:sournal@ffsb.be)

Site web : [www.ffsb.be](http://www.ffsb.be)

Spécialisé dans le domaine de la surdité, Sournal traite de divers sujets généraux et fait part des initiatives prises en faveur des sourds et malentendants. Porte-parole de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique, tout en conservant son indépendance rédactionnelle, Sournal remplit une mission positive, préventive et constructive. Il favorise ainsi la construction d'un terrain de réflexion, d'entente et d'action entre les sourds, malentendants et entendants.

### Editrice responsable

Martine Fraiture

### Rédactrice en chef

Marie-Florence Devalet

### Comité de Rédaction

Christelle Balard

Martine Fraiture

Julie-Anne Berhin

Brigitte Bennert

Alfred Fiévet

### Mise en page

Marie-Florence Devalet

### Ont collaboré

à ce numéro

Sophie Deloyer

Sarah Lange

Jérôme Duquesne

Brigitte Bennert

L'équipe FFSB Jeunes

Daniel Gonzalez

Shahin Mohammad

### Dessins

Serdu

Marie-Florence Devalet

## Imprimerie SABELPrint SA

Rue Xhaufaire 153

4820 Dison

Tél : 087 31 28 47

Fax : 087 31 25 01

E-mail : [info@sabelprint.be](mailto:info@sabelprint.be)

[www.sabelprint.be](http://www.sabelprint.be)



## Le mot de la rédaction

Ce trimestre-ci les sourds qui se sont établis à leur compte sont mis à l'honneur. J'aimerais remercier tout particulièrement ceux qui ont bien voulu recevoir le Sournal et exposer leur parcours pour montrer à tous ce qu'ils ont déjà accompli et ce, à l'image d'autres personnes qui osent briser les limitations imposées par l'absence de structures ou de moyens pour les personnes sourdes.

Ce numéro est aussi l'occasion d'aborder un sujet qui avait déjà fait parler de lui il y a quelques années et qui, depuis s'est fait oublier : les sourds dans les prisons. Les sourds sont partout et ont besoin que l'on respecte leur dignité et leurs droits là où ils se trouvent.

Les lecteurs attentifs ne manqueront pas de remarquer que pour cette publication, les rubriques habituelles ont été complétées par de nouvelles. « Actualités » traitera de sujets divers et actuels qui méritent de faire parler d'eux. « Associations » est la place désormais donnée aux associations pour faire parler d'elles. « Accessibilité », parlera de tout ce qui touche à l'accessibilité des lieux et des événements pour les personnes sourdes, tantôt sous forme d'annonces, tantôt sous forme d'articles. « Audiovisuel », quant à lui, est le nouveau porte-parole de la Commission d'Accès à l'Audiovisuel, anciennement dit « Groupe pression TV ».

Je vous souhaite bien du plaisir dans la lecture de ce numéro. A posteriori, n'hésitez pas à envoyer vos remarques, vos suggestions et vos idées d'articles à la Rédaction.

MARIE-FLORENCE DEVALET, rédactrice en chef

Edito  
de la

FFSB



Chers Tous,

Vacances terminées, nous avons eu un été caniculaire et sous eau ! A classer dans la catégorie ensoleillée, les excuses publiques de l'ICED (Congrès International pour l'Education des Sourds) le 20 juillet 2010 à Vancouver pour la déplorable décision prise à Milan en 1880 et dont les effets se ressentent encore aujourd'hui.

A classer dans la catégorie « sous eau », notre Belgique n'a pas encore de Gouvernement après les élections du 13 juin, mais elle surnage encore et il faut espérer qu'une solution sera trouvée avant la fin de l'année. Paradoxalement, ce sont les flamands et les francophones de la Communauté des Sourds qui montrent l'exemple d'une bonne entente en organisant ensemble pour la 1ère fois la Journée Mondiale des Sourds le 25 septembre à Bruxelles.

En attendant de savoir de quoi sera fait demain, la FFSB a mis en place une nouvelle structure de travail avec l'équipe, à présent complète. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux : Julie-Anne Berhin prend une lourde tâche en devenant la coordinatrice de la FFSB, Marie-Florence Devalet est la rédactrice du Sournal et chargée de communication, Sarah Lange est animatrice et aide à la communication, Patrice Jabeneau est responsable de la coordination en Education permanente, Daniel Gonzalez est le webmaster, sans oublier Isabelle Robin et Pascal André qui font maintenant partie du Conseil d'Administration.

Pas mal de boulot en perspective...

MARTINE FRAITURE, présidente de la FFSB

## Pour soutenir la FFSB

Vous bénéficierez de l'immunité fiscale pour tout don supérieur ou égal à 30 euros. Sans votre soutien, la FFSB sera dans l'impossibilité de continuer le combat mené depuis tant d'années.

Notre compte est : 310-0266448-75

Merci de ne pas nous oublier



## Les recommandations du Congrès de Milan enfin rejetées !

**Lors du Congrès International sur l'Éducation des Sourds (ICED)<sup>1</sup> qui s'est tenu à Vancouver le 20 juillet 2010, les recommandations autrefois adoptées au Congrès de Milan ont enfin été rejetées.**

En 2009, l'Association des Sourds du Canada (CAD) a adressé une lettre au comité organisateur de l'International Congress of Education of the Deaf (ICED) pour demander que des excuses publiques soient faites pour les dommages subis par les personnes sourdes suites aux recommandations du Congrès de Milan de l'ICED qui s'est tenu en 1880. La FFSB, ainsi que d'autres organisations nationales et la Fédération Mondiale des Sourds (WFD), ont apporté leur soutien à l'ASC<sup>2</sup>. Les idées qui se sont dégagées du Congrès de Milan ont fortement nuï aux personnes sourdes pendant plus d'un siècle. Elles continuent encore à nuire aujourd'hui, notamment par le regard que la société porte sur la surdité en général, toujours considérée comme une déficience.

Suite à cette demande, le comité organisateur de l'ICED de Vancouver et le comité de la Communauté des Sourds de Colombie-Britannique ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un document appelé « A New Area : Deaf Participation and Collaboration » (« La participation et la collaboration des sourds : une nouvelle ère ») qui rejette les résolutions adoptées, il y a 130 ans, lors du Congrès de Milan. Ce document a été lu lors de la cérémonie d'ouverture du Congrès de l'ICED 2010 devant 750 personnes et ensuite signé par 600 d'entre-elles. Parmi ses nombreuses propositions, il promeut le respect de toutes les langues et de toutes les formes de communication dans les programmes d'éducation des enfants sourds et demande à tous les gouvernements de tous les pays de ratifier et d'adhérer aux principes de la Convention des Nations-Unies sur les droits des personnes handicapées. Elle stipule que la langue des signes est un droit humain et que l'éducation doit inclure l'acquisition complète d'une langue, de connaissances générales et sociales. Une autre

recommandation majeure de ce texte est l'approbation des résolutions de la World Federation of the Deaf (WFD) adoptées, lors de son 15e Congrès International à Madrid en 2007, par toutes les Fédérations Nationales des Sourds du monde. Elles demandent à ce que les enfants sourds aient accès à une éducation bilingue et biculturelle à l'instar des autres enfants. Cette éducation doit inclure la langue des signes en tant que langue légitime, au même titre que les autres langues nationales. Elle rappelle également que l'inclusion des personnes sourdes dans tous les aspects de l'éducation est intimement liée au respect des droits de l'Homme.



### Infos

<sup>1</sup> L'ICED a eu lieu pour la première fois en 1878 à Paris. Depuis, il a réuni des éducateurs, professionnels et chercheurs impliqués dans l'éducation des enfants sourds et malentendants afin de partager leurs connaissances sur le sujet. Depuis 1970, il se réunit tous les cinq ans. C'est à Vancouver chef-lieu de la région de Colombie-Britannique du Canada qu'il s'est réuni le 20 juillet 2010, pour la 21e fois. Le 22e Congrès aura lieu en Grèce en 2015.

<sup>2</sup> La lettre qui a été adressée au Canada et aux fédérations francophones par la FFSB a été publiée dans le Sournal n°105 ainsi que sur le site de la FFSB : <http://www.ffsb.be/?q=node/1464>

Traduction du texte : «Vancouver 2010 : A new area : Deaf Participation and Collaboration»

### Vancouver 2010

#### La participation et la collaboration des Sourds : une nouvelle ère.

En partenariat avec le Congrès International sur l'Éducation des Sourds (ICED), le comité Vancouver 2010 et le comité de la Communauté des Sourds de Colombie Britannique ont adopté les résolutions suivantes : « Globalement, plusieurs citoyens sourds rencontrent des préjugés de la société les stigmatisant comme étant handicapés. Cette mentalité contribue directement à l'exclusion sociale et la régression de tous ceux et celles qui sont considérés comme « différents ». Donc, cela amène de nombreux Sourds de plusieurs pays à être exclus de la vie politique et sociale. Plusieurs se voient également refuser l'accès aux décisions, à l'emploi et à l'éducation. En réalité, les citoyens sourds contribuent positivement à leurs sociétés autant au niveau de leur diversité que de leur créativité. Ils contribuent à leur pays que ce soit au niveau de l'éducation, de l'économie, de la politique, des arts et de la littérature. Pour eux, c'est un droit indéniable que d'être reconnu comme une culture minoritaire. Donc, nous demandons à toutes les nations de reconnaître et de faciliter la participation de tous les citoyens, incluant les citoyens sourds.

Les résolutions du Congrès de Milan en 1880 :

En 1880, un congrès international a été tenu à Milan afin de discuter de l'éducation des Sourds. À cette époque, les membres ont voté plusieurs résolutions qui ont affecté l'éducation et la vie des Sourds du monde entier. Ces résolutions :

- ont entraîné l'exclusion des langues des signes dans l'éducation des Sourds du monde entier;
- ont contribué à détériorer la qualité de vie des citoyens Sourds du monde entier;
- ont exclu les citoyens sourds de la politique d'éducation ainsi que de l'organisation de la majorité des pays du monde;
- ont exclu les Sourds dans les activités politiques, les décisions gouvernementales, dans le financement à l'emploi;
- ont empêché les Sourds de réussir dans diverses carrières et les ont empêché de suivre leurs aspirations;
- ont empêché les citoyens sourds de démontrer leur héritage culturel et artistique, en tant que contribution à la diversité de chaque nation.

Nous demandons que :

- soient rejetées toutes les résolutions du Congrès ICED de Milan de 1880 qui empêchent l'inclusion des langues des signes dans les programmes d'éducation pour les Sourds;
- demandons des regrets sincères de l'effet handicapant de la conférence de Milan;
- demandons à toutes les nations du monde de se souvenir de l'Histoire et de s'assurer que les programmes d'éducation acceptent et respectent toutes les langues et toutes les formes de communication.

Qu'il soit dit que nous, les sous-signés,

- demandons à toutes les nations du monde de ratifier et d'adhérer aux Principes des Nations Unies, spécialement ceux soulignés par la Convention des Droits de la Personne Handicapée qui fait état de l'éducation donnée et qui met l'accent sur l'acquisition d'une langue et de connaissances académiques, pratiques et sociales.
- demandons à toutes les nations du monde d'adopter les résolutions de la World Federation of the Deaf (WFD) adoptées lors de son quinzième Congrès tenu à Madrid en 2007, spécialement celles qui promeuvent et soutiennent l'égalité et un accès approprié à une éducation multi-lingue et multi-culturelle.
- demandons à toutes les nations du monde d'inclure les langues des signes de leurs citoyens sourds en tant que langues officielles de ces pays et les traitent en tant qu'égaux à celles de la majorité entendante.
- demandons à toutes les nations de faciliter, d'améliorer et de soutenir la participation de leurs citoyens Sourds dans toutes les décisions gouvernementales, construisant de la sorte un processus leur permettant d'agir directement sur tous les aspects de leur vie.
- demandons à toutes les nations d'impliquer leurs citoyens Sourds dans l'assistance procurée aux parents de bébés, d'enfants et de jeunes Sourds et ce dans une certaine considération positive de la culture sourde et des langues des signes.
- demandons à toutes les nations de soutenir une approche des programmes d'éducation centrée sur les enfants ainsi que les familles, et ce dans tous les services de soutien, qu'ils soient destinés aux membres de familles de Sourds ou d'entendants.
- demandons à toutes les nations du monde d'orienter les jeunes enfants Sourds vers des organisations régionales et nationales de Sourds, des écoles et des programmes adaptés pour eux le plus tôt possible.
- demandons à toutes les nations de faire en sorte que leurs citoyens Sourds obtiennent des informations sur leurs droits.
- demandons à toutes les nations du monde de reconnaître les Sourds comme un peuple fier, confiant, productif, créatif et de reconnaître leur citoyenneté à part entière. »

Signatures :

Comité d'organisation de l'ICED 2010 de Vancouver (ICED 2010 Vancouver Organizing Committee)

La Communauté sourde de Colombie Britannique (British Columbia Deaf Community)

Association des Sourds du Canada (Canadian Association of the Deaf)

Fédération mondiale des Sourds (World Federation of the Deaf)

Le texte original en anglais est disponible à l'adresse suivante : <http://www.nad.org/sites/default/files/2010/July/ICED-NewEraVancouver2010.pdf>



# Sourds et indépendants: Quels parcours ?

Les sourds qui s'établissent à leur propre compte se comptent par petites dizaines et pourtant on parle très peu d'eux. Alors que certains centres de formations sont peu enclins à accueillir des personnes sourdes et que celles-ci ne sont pas toujours reconnues à leur juste valeur dans la société faute d'aménagements, certains n'hésitent pas à devenir indépendants afin de pouvoir mieux réaliser leurs ambitions. Quatre d'entre eux ont gentiment accepté de recevoir le Sournal pendant la période estivale. Au fil des entretiens, la diversité des parcours s'est révélée, en même temps que l'intérêt de leur démarche pour une réflexion commune.

Pour devenir indépendant, il faut réunir de nombreuses conditions. Les conditions administratives exigées ne sont pas les mêmes que l'on soit artiste (photographe, comédien, ...) ou entrepreneur (électricien, jardinier, plombier, ...) ou que l'on exerce une profession libérale (architecte, notaire, médecin...). Mais il y en a bien une qui est indispensable et commune à tous, c'est la volonté. Comment naît cette envie d'être indépendant ? Pour Audran Vandepoontseele et Laurent Duquesne, ça allait de soi, c'est lors de leurs études qu'ils ont su que les meilleurs débouchés possibles pour la profession étaient de s'établir à leur compte. En tant qu'architecte c'est même la condition sine qua non pour exercer le métier. Le statut d'indépendant est obligatoire pour effectuer le stage d'apprentissage qui a lieu à la fin des

études. Audran, lui, se préparait à devenir indépendant dès sa septième année d'études à l'Institut Technique Horticole de Gembloux. Pour Half Algo, Luc Lelièvre de son vrai nom, c'est au bout de longues années de photographie en tant qu'artiste photographe qu'on lui a suggéré, vu la qualité de son travail, de s'établir à son compte. Ce qu'il a fait sans trop hésiter, la démarche n'étant pas bien compliquée. Le parcours de Nicolas Vanderhaeghen, quant à lui, est plus chaotique. S'il rêvait déjà assez tôt de devenir indépendant, il a longtemps repoussé sa décision. Bien qu'ayant suivi, au terme de ses études d'horticulture à l'Institut Alexandre Herlin, une formation de chef d'entreprise à l'INFAC, l'Espace formation PME d'Uccle, il n'a pas trouvé tout de suite les ressources nécessaires pour se lancer. Il ne s'agissait pas seulement de ressources



«Half Algo Photography»  
Luc Lelièvre  
Reportages - Illustrations -  
Studio - Art  
Photographe indépendant  
depuis 2008



« Météonature »  
Audran Vandepoontseele  
Jardinier depuis 2007



«Bureau d'Architecture  
d'Accessibilité»  
Laurent Duquesne  
Architecte et conseiller en  
accessibilité depuis 1998.



« Bois et verdure »  
Nicolas Vanderhaeghen  
Jardinier depuis 2008

financières, mais surtout de difficultés inhérentes au fait de ne pas savoir correctement lire et écrire le français. Au bout de plusieurs années de travail dans une entreprise peu gratifiante, il s'est lancé malgré tout dans l'aventure faute de trouver un employeur qui puisse satisfaire ses ambitions. Quand il en trouvait un qui soit motivé à

l'accueillir, il lui proposait un poste peu valorisant, ne lui permettant pas assez d'évoluer, de progresser du point de vue du statut social. La condition d'ouvrier aux ordres d'un patron entouré de collègues peu stimulants n'était pas pour lui plaire. D'autant que comme ouvrier, les conditions de travail sont parfois pénibles : travailler dehors par grands froids ou très forte chaleur est usant à la longue. En tant qu'indépendant, il a la possibilité de gérer son travail en fonction des aléas de la météo. La liberté semble d'ailleurs être pour tous, la motivation principale pour devenir indépendant.

Tous ont choisi de s'installer indé-

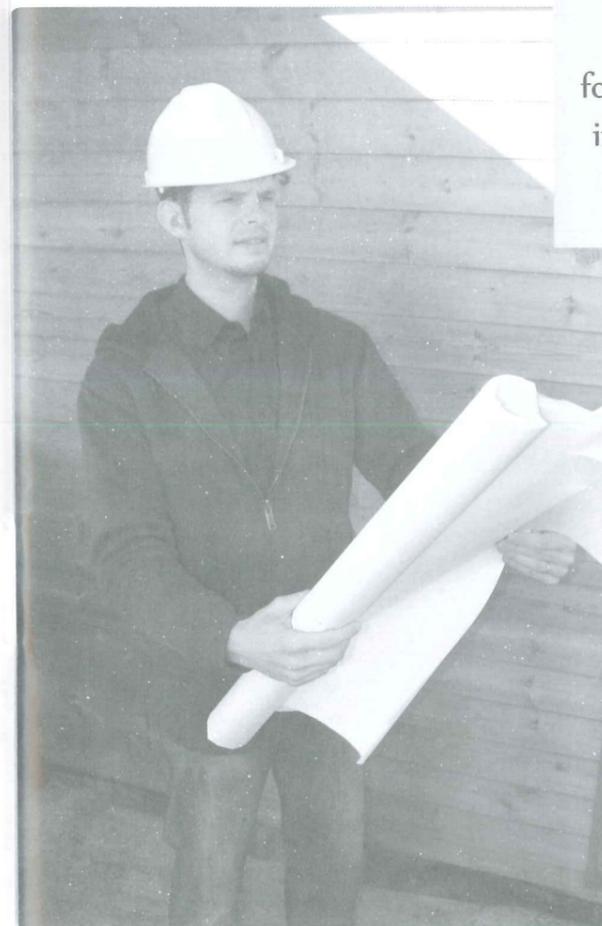
pendants à titre complémentaire. Ce n'est pas leur activité principale, activité qu'ils exercent tous en tant que salariés dans une autre entreprise ou association. Beaucoup évoquent l'absence de protection sociale pour justifier ce choix, mais aussi l'énergie que prend l'activité, surtout en tant que personnes sourdes. Laurent nous dit : « Etre indépendant, c'est fournir un effort, être sourd et indépendant, c'est fournir un double effort au quotidien ». La difficulté de concilier vie professionnelle et vie familiale lorsqu'on est indépendant est une autre raison. Par contre c'est souvent de cette famille que vient le soutien principal.



nécessairement liées aux études. En architecture, pour reprendre le cas de Laurent, l'esprit de gestion est enseigné dans ces études et c'est cette capacité de gestion qui permet l'accès au diplôme.

Au début, Audran pensait surtout aux avantages d'être indépendant, puis petit à petit, il s'est découvert assujéti aux lois sociales, à la TVA, ... il a donc engagé un comptable pour s'occuper de la partie financière de son entreprise afin de pouvoir mieux se consacrer au jardinage lui-même. Entre-temps, il a eu la mauvaise blague de se voir refuser une assurance en tant que jardinier élagueur pour le simple fait qu'être sourd l'expose soi-disant davantage aux risques de la profession. De tels arguments ne sont pas neufs de la part des administrations, même parfois dans le domaine du handicap, pour justifier le non accès à un meilleur statut social ou professionnel. Des membres de sa famille l'ont accompagné pour effectuer avec lui l'essentiel des démarches et l'aident

« Etre indépendant, c'est fournir un effort, être sourd et indépendant, c'est fournir un double effort »



Une fois la décision prise, il y a de nombreuses démarches à effectuer pour devenir indépendant et en tant que sourd, lorsqu'on ne maîtrise pas très bien le français, cela peut être un véritable parcours du combattant. Or, seuls Audran et Nicolas ont réellement éprouvé ces difficultés. Cela peut s'expliquer notamment par le fait qu'en tant qu'entrepreneurs de jardin, les connaissances requises pour la gestion d'entreprise sont plus nombreuses et ne sont pas



encore beaucoup au quotidien, repassent sur la rédaction des factures et font la liaison téléphonique avec les clients peu enclins à communiquer directement par e-mail, par SMS ou par messagerie instantanée.

La délégation de la plus grosse partie administrative à une autre personne est la situation idéale pour Nicolas aussi. Malheureusement ce n'est pas possible pour lui. Il s'adresse à son entourage proche, sa compagne, des amis, un peu dans la famille, un service social pour sourds, ... Il multiplie les aides.

### Les aides financières spécifiques aux travailleurs handicapés et indépendants.

**La prime d'installation :** La prime d'installation octroyée par le Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées de la COCOF, permet aux personnes handicapées habitant en région bruxelloise et qui veulent s'installer à leur compte de recevoir tous les mois approximativement 35% du revenu minimum mensuel moyen garanti, un pourcentage qui est en réalité adapté au cas par cas, et ce jusqu'à la fin de l'activité. L'objectif de cette prime est de compenser le déficit de rendement dû au handicap. Pour l'obtenir, il faut remplir plusieurs conditions, notamment exercer son activité d'indépendant en tant qu'activité principale et non complémentaire. Il faut prouver que l'on possède la qualification professionnelle nécessaire et que le projet que l'on lance est viable techniquement, économiquement et financièrement.

**Prime aux travailleurs indépendants :** La prime de l'AWIPH est la version wallonne de la prime d'installation de la COCOF. Elle fonctionne sur le même principe. Excepté trois différences majeures : le pourcentage du revenu minimum moyen garanti octroyé mensuellement est fixé à 33%. Néanmoins elle n'est accordée que pour une durée maximale d'un an et n'est pas renouvelable. Si la personne handicapée qui fait la demande pour recevoir cette prime s'installe comme indépendant à titre complémentaire, l'intervention de l'AWIPH est fixée proportionnellement au rapport entre le travail salarié et le travail effectué en tant qu'indépendant suivant le régime horaire légal temps plein.

**Aides à l'aménagement du poste de travail :** L'AWIPH, autant que le service PHARE (Personnes Handicapées Autonomie Retrouvée) octroie des aides financières pour l'aménagement du poste de travail des travailleurs indépendants. Si vous êtes un boulanger sourd et que vous ne pouvez pas entendre le bruit du four à pain indiquant que le pain est cuit, peut-être avez-vous besoin d'une installation spécifique. Ces services interviennent pour couvrir les frais de ce genre d'installation. Il faut néanmoins prouver qu'elle est spécifique au handicap, que l'aménagement demandé n'est pas courant dans la branche d'activité choisie. Il doit être reconnu comme étant indispensable à l'indépendant.

MERCI À INFO SOURDS DE BRUXELLES ET AU SAREW

Au début de son activité, il a rencontré de nombreux obstacles qu'il ne pouvait, en fait, que surmonter les uns après les autres, à sa manière. En tant que jardinier, il est nécessaire d'avoir à la fois des contacts avec les clients, l'administration, la comptabilité, les fournisseurs, ... tout un monde qui n'est pas toujours sensibilisé à l'impossibilité pour le sourd de téléphoner ou à sa difficulté de s'exprimer précisément par écrit. Si les démarches de base pour s'installer à son compte étaient assez simples en soi, comme pour les autres indépendants rencontrés, c'est lorsque les problèmes sont survenus dans la gestion courante que la difficulté d'être sourd s'est réellement fait sentir.

Une fois cette gestion des débuts un peu chaotique passée, ainsi que l'ensemble du matériel nécessaire constitué, la vie en tant qu'indépendant adopte son rythme de croisière. Et c'est sans oublier les difficultés récurrentes, souvent les mêmes

**Il faut présenter, selon les besoins, tantôt une face, tantôt l'autre. Montrer la difficulté pour obtenir des faveurs, puis la cacher pour en obtenir d'autres...**

qu'au début mais chacun adopte des solutions. Les contrats d'entretien, les clients et les fournisseurs réguliers sont l'une d'elles. Pour Nicolas, parfois, ce qui peut apporter

de la stabilité, peut aussi amenuiser son intérêt pour l'activité d'indépendant.

Beaucoup de ces difficultés sont liées aux contacts téléphoniques. Alors que Nicolas doit courir à gauche et à droite pour effectuer ses devis correctement, Laurent en tant que chef de chantier, doit nouer des contacts avec de nombreux entrepreneurs qui peuvent communiquer avec lui par SMS en cas d'urgence sur l'un des chantiers. Ce qui n'est pas du tout facile. Il doit aussi trouver les mots justes pour ordonner ou presser l'exécution d'un chantier.

De manière générale, pour les personnes interrogées, l'activité en tant qu'indépendant sourd exige plus de temps. Du temps passé dans





les déplacements pour communiquer avec les gens en face à face ou pour retourner au domicile consulter les e-mails des clients, des fournisseurs ou des entrepreneurs. Souvent, Nicolas reçoit des factures erronées de la part de fournisseurs ou d'autres prestataires. Parfois, le seul moyen de régler le problème est de téléphoner ou de se rendre sur place. Une fois arrivé, il lui faut encore se faire comprendre par écrit ou à l'aide de mimes, de

gestes et d'un peu de langue des signes quand c'est possible. Il explique aussi qu'en étant sourd et en travaillant seul, il n'a pas la possibilité parfois, au cours d'une journée, de vérifier les heures d'ouverture d'un grossiste qu'il doit absolument voir à cause d'un imprévu ni de savoir si telle ou telle personne est présente à son bureau pour régler un souci. Il lui arrive aussi de temps à autre de recevoir des e-mails de la part de clients et de ne pas bien comprendre

ce qui lui est demandé. Il doit alors aller rencontrer le client à son domicile pour qu'il lui explique en lui montrant le jardin, le travail à réaliser. Ce genre de gestion, les indépendants sourds la vivent à peu près tous à partir du moment où ils travaillent seuls ou entre sourds. Tout cela leur prend beaucoup d'énergie. C'est un côté du métier difficile à affronter moralement. Malgré cela, Nicolas s'attache à respecter un principe majeur : ne jamais demander à ses clients de téléphoner pour lui. Pour lui, « c'est une question d'image », dit-il. Et ce n'est pas évident de jongler avec la bonne image nécessaire au commerce et les difficultés liées au handicap dans une société souvent inadaptée. Il faut présenter, selon les besoins, tantôt une face, tantôt l'autre. Montrer la difficulté pour obtenir des faveurs, puis la cacher pour en obtenir d'autres...

Les lacunes en français n'arrangent rien. Pour tout ce qui ressemble de près ou de loin à un document écrit, parfois de plusieurs pages, Nicolas a besoin d'une relecture signée pour comprendre clairement le contenu. Quand ce n'est pas possible de se faire signer les explications théoriques liées à son travail, il s'en passe tout simplement et passe à la réalisation concrète. En cas d'erreur, il rectifie le tir, ne pouvant faire autrement. Il doit pour cela avoir une bonne intuition et un sens pratique de l'observation. Pour rédiger ses devis dans un bon français, il fait corriger des modèles sur lesquels il travaille ensuite en reprenant, quand il le peut, des phrases déjà recorrectées. Bien entendu c'est plus compliqué quand il s'agit d'écrire des lettres personnalisées aux clients.

Heureusement, la plupart d'entre eux sont compréhensifs.

S'informer à propos des nouveautés techniques ou administratives du métier est aussi un vrai parcours du combattant. Savoir développer un réseau social suffisamment étendu que pour être tenu au courant n'est pas à la portée de tous. Il faut prendre le temps parfois d'assister à des conférences ou des salons sur le sujet, d'aller rencontrer d'autres professionnels, ... ce qui n'est pas toujours facile sans la présence d'un interprète.

Heureusement, tous ces points négatifs n'ont pas réussi à entacher les aspects positifs de la profession. Chacun d'entre eux a eu droit à de bonnes surprises. Pour Half Algo, c'est la façon dont il a été accueilli, en tant que photographe de qualité dans le monde des sourds. Un monde qu'il ne connaissait pas très bien. Sa profession lui a donc ouvert des portes fermées jusque là. Pour Nicolas, c'est la façon dont il a été reçu par la plupart des clients. « Sur une cinquantaine de clients rencontrés sur ma première année de travail, un seul m'a refusé à cause de ma surdité ».

Les contacts avec les clients sont la pierre d'angle des soucis des indépendants sourds interrogés et il est surprenant de constater que chacun d'entre eux a trouvé des solutions différentes. Tandis qu'Half s'exprime oralement sans difficultés face à face à un entendant et peut même parfois téléphoner. A l'opposé, Nicolas ne parle pas du tout le français et se débrouille à l'aide de l'écrit, de gestes



ou en langue des signes. Les clients sont parfois surpris de le voir arriver au travail avec sa surdité, mais leur étonnement laisse vite la place au plaisir de le connaître. Pour lui, il

difficulté qu'ils ont de le comprendre. Il cherche à développer un maximum son réseau social et ce sont les clients qui le font connaître grâce au bouche à oreille. Audran et Laurent quant à eux,

adoptent une stratégie intermédiaire. Ils oralisent un peu, mais n'hésitent pas à utiliser leurs mains pour mieux se faire comprendre. Ils se débrouillent avec les moyens du bord mais semblent devoir davantage affronter le mépris

**« Ce qui nous rend heureux, c'est de voir que les clients nous font confiance et d'avoir des retours positifs de leur part »**

ne peut sortir de la rencontre que gagnant en affichant son identité sourde plutôt qu'en la travestissant. Son meilleur atout est le charisme, un principe qu'il s'attache à respecter : être chaleureux et agréable avec ses clients pour leur faire oublier la

ou l'irrespect parfois. De par son travail d'architecte qui exige une relation de longue durée, Laurent affectionne les clients sourds ou au contact aisé tandis qu'Audran et Half comptent sur un membre de leur famille pour relayer les contacts pris



par téléphone vers leur adresse e-mail.

Laurent est heureux de constater que la majorité des clients sourds comme entendants lui accordent leur respect et leur confiance. Il est aussi reconnu par ses pairs en tant que conseiller pour leurs projets de construction et reconnu par les entendants comme spécialisé dans l'architecture de bâtiments adaptés aux personnes sourdes et aux personnes handicapées en général. Half éprouve le même sentiment, on lui fait confiance et ses qualités de photographe sont mises bien en avant, loin devant sa surdité. Ce qui le rend le plus heureux c'est d'avoir un retour positif des clients eux-mêmes sur son travail. Nicolas et Audran disent avoir également beaucoup de retours positifs sur la qualité de leur travail, sur leur bon caractère et leur gentillesse.

Etre sourd n'a pas que des inconvénients lorsqu'on est indépendant. L'un des atouts que peut développer le sourd indépendant c'est de pouvoir travailler directement avec une clientèle sourde. Certains y

prennent beaucoup de plaisir, d'autres un peu moins à cause de la difficulté de séparer vie professionnelle et vie privée. Ils constituent pour la plupart d'entre eux, une bonne partie de leur clientèle, surtout par rapport à un autre professionnel entendant du même domaine. Certains affectionnent même de développer des projets parallèles à leur activité d'indépendant, mais qui font appel aux compétences nécessaires pour celles-ci. De par sa surdité, Laurent a su développer un regard approfondi sur l'architecture des bâtiments en regard des personnes sourdes qui y circulent. Il a d'ailleurs publié une brochure intitulée « Les sourds et l'architecture : quels sont les aménagements possibles ? ». Elle est actuellement disponible soit à la FFBSB soit auprès de Laurent.

Il y a d'autres atouts. N'étant pas perturbé par les bruits d'une fête, Half peut transcrire plus facilement en photo l'ambiance visuelle des lieux, des événements pour lesquels on lui demande de travailler. Audran utilise la langue des signes pour communi-



quer avec son équipier lorsqu'il élague des arbres, l'un étant en haut de l'arbre muni d'une tronçonneuse et l'autre au pied, tenant la corde.

Pour chacun, il serait intéressant de fonder une association d'indépendants sourds. Mais tous se la représentent différemment. Pour les uns, ce serait plutôt une plateforme d'échanges sur le statut d'indépendant, les exigences administratives, les changements de législation, ... Un lieu où l'on peut échanger les bons contacts, tel comptable est sérieux et communique en langue des signes, tel bureau administratif reçoit bien les sourds, telle personne peut être de bon conseil... Un lieu où l'on pourrait aussi inviter de temps à autre une personne spécialisée sur un sujet donné pour faire une conférence alors traduite en langue des signes, un avocat ou un assureur par exemple. Le groupe pourrait aussi envisager des collaborations plus approfondies avec d'autres sociétés ou groupements pour indépendants. Pour les

autres, une telle association serait plutôt un lieu où on a la possibilité de rencontrer ponctuellement des professionnels sourds, afin de se faire connaître, profiter au maximum des possibilités du bouche à oreille entre soi. Ce serait aussi un endroit où l'on pourrait discuter des difficultés rencontrées, de la solitude éprouvée au quotidien, ... Sur le long terme cela pourrait être aussi une association de référence où les jeunes sourds qui veulent se lancer en tant qu'indépendants et qui en ont les capacités pourraient trouver des conseils et un soutien.

Quels sont les idéaux vis-à-vis de la société que portent ces sourds qui s'attaquent à une montagne, juste pour réaliser leurs aspirations personnelles? Pour eux c'est d'abord le regard des autres qui doit changer. Encore trop de gens doutent de leurs capacités à être à la fois indépendants et sourds. Mais ils ont évoqué aussi d'autres problèmes au cours des entretiens. Pour certains, il y a un manque évident de structures adaptées à leur situation. Et pas seulement de structures, la langue des signes est trop souvent absente de toutes les administrations, autant les publiques que les privées.

Il n'y a pas non plus de service d'accompagnement pour personnes sourdes spécialisé dans les démarches spécifiques au statut d'indépendant. En effet, le monde de la gestion d'entreprise, comme tout domaine spécifique exige de se renouveler tous les jours et un seul service social ne peut pas effectuer à lui seul la tâche d'informer régulièrement ou de suivre plusieurs personnes sourdes indépendantes. Or, le manque d'interprètes



et d'interfaces de communication complique les contacts avec les bureaux qui dispensent des conseils et apportent un soutien comme les guichets d'entreprises. Il y a un manque flagrant d'inclusion de la langue des signes dans ces services. En pratique, c'est donc souvent une personne entendante qui relaie ce type d'information à celui qui s'est établi à son compte, le comptable, un ami, un autre indépendant, ... et encore, c'est cette même personne qui choisira l'information qui mérite d'être transmise.

Les foires d'exposants sur les aides à la création d'entreprises et sur les pistes à l'emploi ou les salons professionnels, eux aussi, ne proposent que rarement un interprète en langue des signes alors que des interprètes sont mis à la disposition du public pour les autres langues. Ce sont pourtant les meilleures plateformes pour s'informer et pour nouer des contacts avec d'autres professionnels.

Un service de relais téléphonique avec interprétation en langue des signes

serait aussi très utile. En effet, sans un tel service, l'indépendant sourd perd énormément de temps à se déplacer pour s'entretenir en face à face avec les gens ou à attendre des réponses par e-mail, être redirigé dans les bons services, ... parfois juste pour obtenir un renseignement ou pour gérer une urgence, par comparaison à un indépendant entendant qui a plus de chances d'avoir sa réponse dans l'immédiat en passant un coup de fil.

Malgré les aléas provoqués par la surdité et les limitations imposées par la société, les indépendants sourds continuent heureusement, tout au long de leur vie professionnelle, à développer des stratégies spécifiques pour travailler avec le handicap, pour le transformer en force plutôt qu'en faiblesse. Tous ces parcours sont autant d'exemples à suivre. Ils peuvent insuffler à chacun d'entre nous le courage de se lancer dans des entreprises difficiles, pour autant que l'on reste conscient de marcher sur un fil, tels que les funambules qui s'efforcent de ne pas perdre leur objectif de vue.



## Les sourds en prison, un coup d'œil à l'étranger

**Quelques facettes du problème des sourds en prison ont déjà été explorées dans d'autres pays que le nôtre. Isolement extrême, absence de communication, mépris, maltraitements, ... sont leur quotidien.**

**E**n France, Anne Bamberg est Maître de conférences en Droit Canonique à la faculté de Théologie Catholique de Strasbourg. Elle s'intéresse de près aux personnes sourdes qui sont en prison, ainsi qu'à tous ces autres détenus dont la déficience auditive n'est ni reconnue ni accompagnée. Elle a publié un texte : « Sourds en prison : Difficultés de communication et isolement accru » qui explique la situation en France. Au Canada et aux Etats-Unis, quelques documents ont également été publiés sur ce sujet mais ils ne sont pas nombreux. Dans ces textes, on retrouve toujours à peu près les mêmes informations.

Les problèmes des détenus sourds commencent dès les premiers contacts avec l'administration de la justice et se poursuivent au cours de l'incarcération. Quand la personne sourde veut faire partie d'un programme de réinsertion sociale ou professionnelle, c'est très difficile pour elle, voire impossible, d'en tirer un bénéfice. Ces programmes ne sont pas adaptés non plus. Souvent, le sourd est tout simplement incarcéré sans que l'on tienne compte de ses spécificités et de ses besoins.

Beaucoup de personnes sourdes ont reçu une éducation qui ne leur permet pas aujourd'hui un accès suffisant à l'écrit. Elles ne maîtrisent pas non plus suffisamment la lecture labiale. Leur seul mode de communication se limite souvent à la gestuelle. Dans le meilleur des cas, c'est la langue des signes. Or aujourd'hui encore, très peu de personnes qui travaillent

« Au quotidien, les détenus sourds vivent un véritable cauchemar. »

dans l'environnement judiciaire et carcéral pensent à la question de la langue lorsqu'elles se retrouvent confrontées à une personne sourde. Pour les langues étrangères, les institutions judiciaires ont le réflexe de faire appel à un interprète lors des interrogatoires ou du procès. Par conséquent, ces personnes sont parfois classées, à tort, parmi les déficients mentaux et les interrogatoires sont sources d'incompréhensions et d'humiliations. Dans beaucoup de cas, la personne sourde ne comprend pas de quoi elle est accusée, ni quelles charges sont retenues contre elle.

Les mots compliqués du vocabulaire juridique ne peuvent être rendus accessibles qu'à l'aide d'un interprète.

Son professionnalisme est de rigueur et sa traduction doit être exacte. Une question posée et traduite maladroitement lors d'un interrogatoire peut avoir de lourdes conséquences sur le verdict rendu à l'issue de l'accusation. Un procès a priori équitable peut devenir injuste, la personne sourde pouvant être condamnée pour des actes non commis ou dont la gravité a été mal jugée. Il est donc très important que l'interprète soit formé aux ambiguïtés et aux subtilités de la langue des signes.

Une fois la personne sourde incarcérée, ses droits ne sont pas toujours protégés, à cause de ces mêmes difficultés de communication et d'un manque de sensibilisation dans le milieu judiciaire et carcéral. Au quotidien, les sourds vivent un vrai cauchemar.

Contrairement aux personnes entendant, ils ne peuvent suivre les actualités à la radio, ni écouter de la musique. Pour avoir accès au sous-titrage de la télévision, il leur faut du matériel spécifique qui n'est pas toujours mis à disposition dans les prisons et qui parfois, est refusé. Ne sachant pas téléphoner et que difficilement lire et écrire, leurs contacts avec l'extérieur sont extrêmement limités, comme les autres détenus, mais leurs besoins sont plus grands. Les communications administratives sont une difficulté supplémentaire.

Si un ordre est donné à une personne sourde, il se peut qu'elle ignore qu'il a été donné, ce qui

peut être interprété comme de la révolte. Elles n'entendent pas les avertissements sonores et les sonneries qui accompagnent les ordres collectifs, ni les cris. Les témoignages de sourds qui ont été incarcérés sont parfois affligeants. Ils évoquent l'angoisse opprimante ressentie par l'absence de communication, les malentendus qui s'accumulent, les difficultés d'intégration dans le rythme de la prison, ... et cela peut aller jusqu'aux mauvais traitements et aux discriminations.

Pour Anne Bamberg, les aumôniers de prison peuvent jouer un rôle important dans la sensibilisation au personnel carcéral et au bien-être du détenu sourd. Ils peuvent contribuer à la recherche d'interprètes, à la création d'activités créatrices, culturelles, de formation et de pratique religieuses. Autant de rencontres où l'échange fraternel n'exige pas la précision en langue des signes. Enfin les aumôniers peuvent veiller à ce que les personnes sourdes fragilisées par leur séjour en prison ne deviennent des proies pour certains mouvements et sectes qui n'ont pas de souci pour leur dignité.

Au Canada, le manque de dépistage systématique de la surdité des détenus à leur entrée dans la prison a été constaté par Marilyn Dahl, malentendante, qui a publié une thèse de doctorat sur la déficience auditive partielle et le comportement déviant. Ce non dépistage des délinquants ayant une perte auditive conduit à les considérer comme des détenus à problèmes et empêche les établissements de leur donner accès à des programmes qui leur seraient utiles. La difficulté d'obtenir

des chiffres sur les prisonniers sourds dans la population carcérale concerne aussi d'autres pays dont les Etats-Unis.

Pour des chercheurs canadiens, les troubles auditifs joueraient un rôle dans le comportement criminel, ou du moins, dans la perception par les autorités d'un profil criminel. Des études américaines révèlent aussi que la plupart des employés des établissements carcéraux sont incapables de reconnaître un comportement qui indique une déficience auditive. Au lieu de soupçonner un problème d'audition, le personnel est cinq fois plus susceptible de considérer les comportements qui y sont liés à un problème d'attitude ou de personnalité. Le détenu est considéré comme insolent, agressif, irresponsable, sans volonté de faire des efforts, ... On lui reconnaît un manque d'intelligence ou d'aptitudes sociales qui entache ses rapports avec les autorités.

Selon la direction de la recherche du service correctionnel du Canada, il devrait être tenu compte, dans les budgets des établissements carcéraux, de la nécessité des prothèses auditives et de dispositifs techniques pour malentendants. Le personnel, quant à lui, devrait recevoir une formation pour être en mesure de comprendre les indicateurs comportementaux de la perte auditive et de ses conséquences pour la réadaptation et la réinsertion professionnelle.



Et David ?  
Qu'est-il  
devenu ?

Vous êtes certainement nombreux à vous souvenir de David, prisonnier sourd et souffrant de troubles mentaux dont le parcours chaotique a marqué les esprits lors de sa médiatisation en 2007. Le Sournal a pris contact avec Danièle Manouvrier, sa protectrice, afin de savoir ce qu'il devient. Elle nous explique que David est toujours interné aux Marronniers. Il ne reçoit aucune visite de sa famille mais Danièle continue de s'occuper régulièrement de lui. Lors de la dernière commission de défense sociale le concernant il a été reconnu, une fois de plus, que la prison n'était pas la place adéquate pour un cas comme le sien. Les psychiatres ont confirmé qu'il est essentiel pour David de continuer à communiquer en langue des signes et de voir régulièrement Danièle. C'est à condition d'être accompagné d'elle qu'il est autorisé à sortir de temps à autre. Lors de ces sorties, il rencontre quelques personnes sourdes et retrouve la chaleur d'un foyer chez Danièle. Elle essaye régulièrement de contacter sa famille mais ne reçoit jamais de réponse. Prochainement, David ira deux jours à l'essai dans un home.



SHAHIN MOHAMMAD, CHARGÉE DE COMMUNICATION

## L'insertion socioprofessionnelle des personnes sourdes... ou quand l'animation rime avec la formation.

**Des jeunes sourds pris en charge par le Collectif Recherche Et Expression (CREE) poursuivent les formations d'animateur et de coordinateur de centre de vacances mises en place au sein du CREE depuis 2008. Avec cette initiative, l'association joue un rôle important au niveau de l'insertion professionnelle des adultes sourds. Quant à l'offre en animations, elle ne cesse de se diversifier et de s'enrichir.**

Fondé le 28 juin 1979, le CREE, «Collectif Recherche Et Expression», a pour mission principale l'accueil des enfants et des jeunes sourds et malentendants par l'organisation d'activités d'animation et des séjours de vacances. Ceux-ci se donnent exclusivement en langue des signes en prenant les spécificités des personnes sourdes en compte lors des activités proposées. Une équipe d'animateurs sourds et entendants motivés met ses talents au service des enfants et jeunes sourds et malentendants dès l'âge de 3 ans et ce, jusqu' à la fin de leur scolarité en général, voire aux

prémices de leur vie professionnelle. Une partie des enfants et jeunes ayant suivi les animations et les séjours de vacances continuent à venir au CREE et, devenus jeunes adultes, ils suivent la formation au métier d'animateur et/ou de coordinateur dispensée par l'association elle-même depuis 2008. Cette formation leur offre un véritable débouché socioprofessionnel et leur permet d'exercer le beau métier d'animateur.

A l'origine, le CREE a été fondé suite à un constat d'exclusion vécu par les personnes sourdes lors des activités de loisirs de l'époque... Il n'existait aucun lieu pouvant accueillir des enfants et jeunes sourds, l'intégration en milieu entendant n'étant pas toujours bien vécue. En effet, les activités proposées ne correspondaient pas aux spécificités de la surdité. L'enfant sourd animé s'épanouissait-il réellement alors qu'il ne saisissait pas un quart de ce qui se passait autour de lui ? La première tâche de l'équipe aura été de mettre sur pied un service d'animation et de proposer des séjours spécialisés et adaptés à la surdité des enfants et des jeunes. La mission du CREE est de laisser la possibilité à ceux-ci de s'épanouir et de construire leur identité de personnes sourdes. L'objectif final est d'en faire des Citoyens, Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires (CRACS).

Actuellement, le CREE est reconnu

comme organisation de jeunesse et organisme de formation au métier d'animateur et de coordinateur par la Communauté française. Deux reconnaissances importantes qui témoignent de la qualité des projets du CREE et de sa continuité.

Aujourd'hui, les activités du CREE se sont largement étoffées, mais sa mission principale et ses valeurs (partenariat sourd/entendant, le pluralisme, l'accessibilité) restent bien ancrées dans son action.

Le service animation, coordonné par Florence Marion, sourde, propose des animations variées durant toute l'année scolaire : Les Dimanches à Floreffe proposent aux enfants des animations thématiques et ludiques ; Les Matinées Équitation (de 4 à 17 ans) permettent aux enfants d'appivoiser le cheval, l'observer, le soigner, le respecter et le monter... Cette activité leur apporte confiance en eux ; Les activités « près de chez vous » où l'équipe se rend aux quatre coins de la Wallonie et à Bruxelles pour des journées d'animations ; L'équipe d'animateurs se déplace aussi dans les écoles spécialisées pour proposer aux enfants de vivre un projet d'animation sur une ou plusieurs journées.

Le secteur centres de vacances propose quant à lui des séjours de vacances en résidentiel (6-14 ans), des week-ends équitation en internat (12-17 ans), des plaines de jeux en externat (3-14 ans) ainsi que des séjours à l'étranger à destination des jeunes à partir de 15 ans dans le cadre plus spécifique du projet « Action Jeunes ». Ici également, chaque activité proposée s'articule autour d'une thématique



prédéfinie. Les séjours à l'étranger permettent aux jeunes de réaliser un projet concret sur place en laissant leur imagination et leur créativité se développer. Dès le retour en Belgique, certains projets font l'objet d'une médiatisation spéciale afin de mettre les jeunes et leur travail en avant (exposition, expression filmée, ...).

Enfin, le lien entre l'animation et les séjours de vacances reste la présence des animateurs qui jouent un rôle moteur au sein de l'association. Sans leur savoir-faire, les animations n'atteindraient jamais la qualité qu'on leur connaît. C'est un pôle important de l'association car chaque année de nouvelles personnes sourdes sont formées à ce métier afin de venir renforcer l'équipe existante. La formation permet d'obtenir le brevet d'animateur et de poursuivre le cursus en accédant au poste de coordinateur sourd après une seconde formation. Au terme d'un parcours théorique et pratique d'une durée de deux ans, les jeunes sourds obtiennent le brevet d'animateur délivré par la Communauté française. Ce qui est très innovant dans cette formation c'est qu'elle est donnée entièrement en langue des signes sans la présence d'aucune

interprète. La langue des signes est LA langue d'usage pour accéder à cette formation (ouverte également aux personnes entendant moyennant une connaissance approfondie de la langue des signes).

A côté du pôle animation et formation d'animateurs et de coordinateurs, le CREE propose des Formations Accélérées à la Langue des Signes pour toute personne qui souhaite s'initier à la langue des signes et/ou de renforcer ses connaissances grâce à l'immersion totale. Des tables de conversation et des matinées de cours à l'Abbaye de Floreffe lors des Dimanches d'animation à Floreffe viennent compléter le tableau de la formation.

Le CREE a ouvert également un siège de développement d'activités wallon

qui, en mars 2008, a inauguré le centre petite enfance, « les Touptis ». A destination des très jeunes enfants sourds (0-6ans), le centre dispose d'un espace d'éveil sensoriel et d'une ludothèque.

Le CREE a toujours souhaité la pleine participation des personnes sourdes à sa mission et ses valeurs. Ainsi, en 2010 parmi les 24 permanents qu'il emploie, 10 personnes sourdes et malentendantes occupent les postes de coordination de projets, de coordination de groupe et d'animation. Le leitmotiv demeure inchangé depuis les origines de l'association : l'implication des personnes sourdes dans la construction de projets de qualité destinés prioritairement à un public sourd.

**Vous désirez connaître nos activités ? Vous avez une question précise à nous poser ? Vous pouvez prendre directement contact avec le service communication soit par e-mail : [contact@creeasbl.be](mailto:contact@creeasbl.be) soit par téléphone au 02/762 57 30 ou visiter notre site internet : [www.creeasbl.be](http://www.creeasbl.be). Une brochure sur l'accueil d'un enfant sourd dans le cadre d'activité (ré)créatives, culturelles et sportives et la brochure générale du CREE sont également disponibles sur simple demande.**

## « Découvrir son identité sourde. Prêt ? Go ! »

### Que de moments magiques !

«Quelles superbes vacances sous le soleil et dans l'air de la Campagne !»



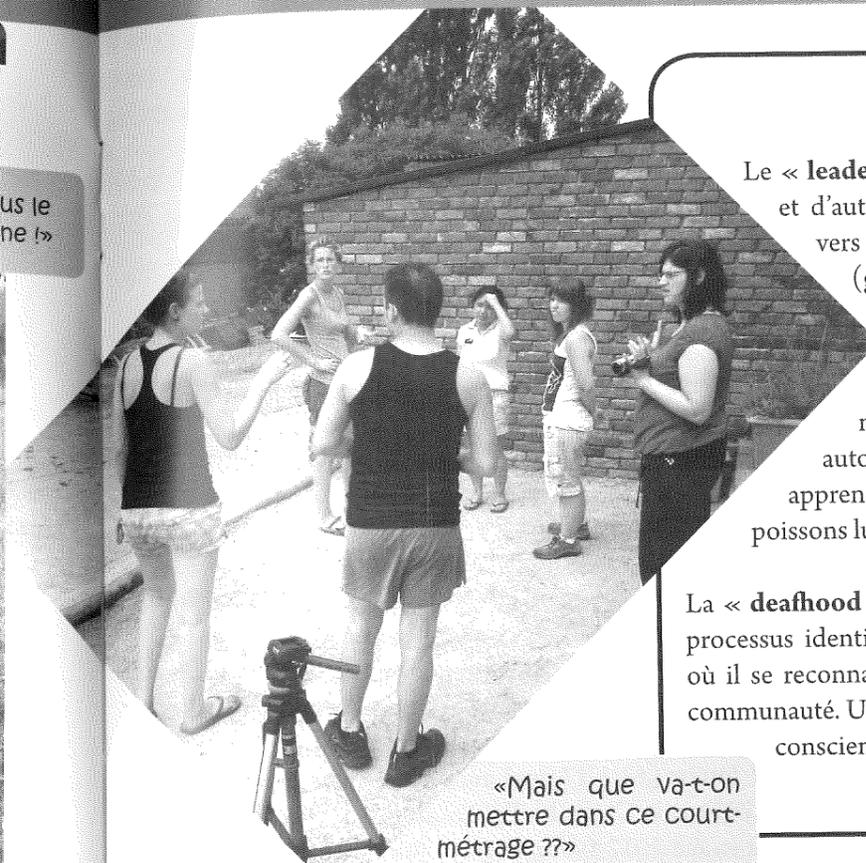
#### Camp de FFSB Jeunes

Depuis deux ans déjà, depuis le début de notre existence, nous, FFSB-Jeunes, souhaitons organiser un camp pour les jeunes sourds belges francophones âgés de 18 à 30 ans. Ce camp avait pour objectif de leur permettre de découvrir leur identité sourde et de s'assumer en tant que jeune sourd capable de monter des projets et d'être porteur d'avenir. Grâce au soutien financier de la COCOF, du Ministère de la Jeunesse et de plusieurs entreprises, nous avons pu organiser ce camp de cinq jours du 5 au 10 juillet 2010 à Teuven, dans une mignonne ferme et au cœur d'une vallée où nous avons planté notre tente.

Ce fut une première pour nous. Plusieurs conférenciers sourds sont venus nous faire découvrir certaines facettes de notre identité: Annelies Kusters nous a dévoilé pour la première fois en Belgique francophone ce qu'était la

« Deafhood », un terme qui se traduit en français par « surditude ». Carolien Doggen nous a permis de découvrir ce qu'est le leadership et l'empowerment, ce en théorie et en pratique. Patrice Jabeneau, quant à lui, nous a émerveillés avec une conférence sur la philosophie, laquelle a aussi sa place dans le monde des sourds. Chaque conférence fut unique en son genre.

A côté de ces moments de réflexion offerts par ces conférenciers géniaux, nous avons réalisé quelques activités sportives comme de l'escalade à hauteur vertigineuse, des balades et jeux de piste dans la campagne des Fourons, des aventures aquatiques et un golf fermier grandeur nature. Beaucoup de moments de rires et de bonne humeur qui nous ont permis de mieux nous connaître et de nous sentir davantage réunis par la « Deafhood ». C'est justement au cours des deux derniers jours de camp que nous avons monté un projet vidéo sur ce thème. Un projet dans lequel chacun a participé de façon inédite : maquillages, répétitions, lumières, caméras dans les voitures, signes et sourires. Un vrai



«Mais que va-t-on mettre dans ce court-métrage ??»

#### Petit lexique...

Le « leadership » est une relation de confiance unissant un leader et d'autres membres qui forment ensemble un groupe tendant vers un objectif commun dans le cadre d'une action collective (guidée par ce leader).

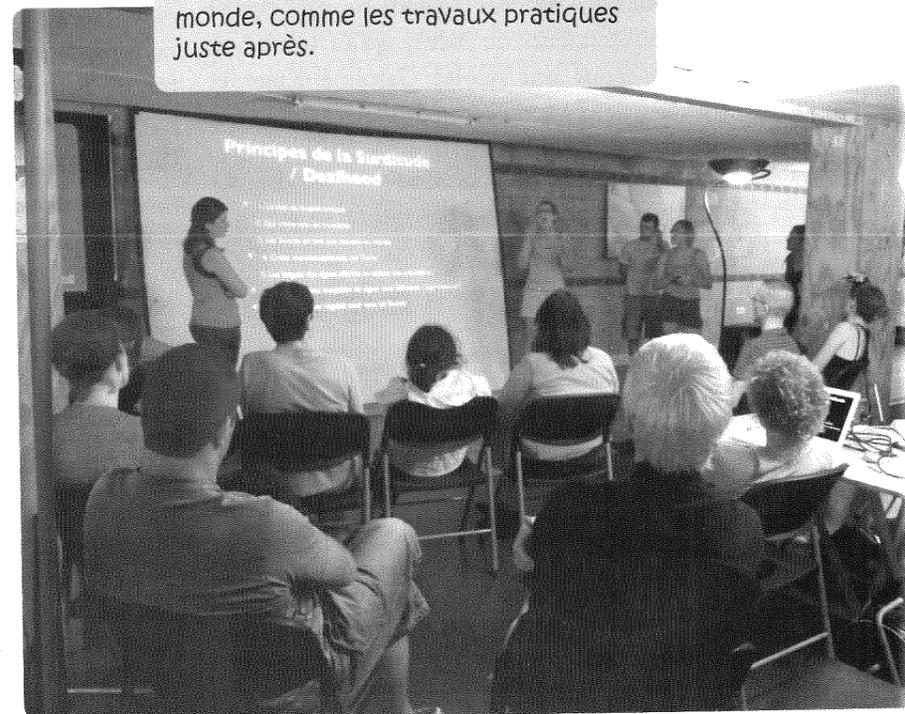
L'« empowerment » est un processus où un individu prend en charge son parcours économique, professionnel, familial et social et devient autonome grâce à un autre, autonome, qui lui donne les clés pour ce faire. Ex : un pêcheur apprend à un affamé à pêcher et permet à ce dernier de pêcher des poissons lui-même en toute autonomie, sans dépendre du pêcheur.

La « deafhood », ou « surditude », selon certains francophones, est un processus identitaire sans fin vécu quotidiennement chez chaque sourd où il se reconnaît comme sourd parmi les autres sourds qui forment sa communauté. Un lien invisible l'unit aux autres sourds et il y a une prise de conscience de sa langue et de sa culture.

« team-building » qui a renforcé notre union. Vous pouvez admirer le résultat, un magnifique courtmétrage sur la « Deafhood » accessible sur <http://www.ffsbjeunes.be>.

Le camp s'est terminé dans la bonne humeur. Nous sommes tous repartis le sourire aux lèvres et l'esprit rempli de beaux souvenirs, partagés avec les participants, les membres du comité de FFSB-Jeunes et nos précieux et géniaux bénévoles ! Ce fut un camp inoubliable, une expérience que nous souhaiterions recommencer aussi vite que possible.

La conférence d'Annelies Kusters sur la «Deafhood» a intéressé tout le monde, comme les travaux pratiques juste après.



FFSB jeunes à l'Assemblée Générale de l'EUDY, du 16 au 17 juillet 2010 à Lausanne.



Fiers de représenter la Belgique !

Mélanie Frissen, à droite sur la photo ci-dessus, déléguée pour la Belgique francophone, s'est rendue à l'Assemblée Générale (A.G.) de l'EUDY aux côtés de Hilde Verhelst, représentante de Jong-Fevlado. C'est jusqu'à Lausanne, en Suisse, qu'elles ont fait le voyage avec Amandine le Maire et Pierre Delforge (FFSB Jeunes). Ils ont également participé à l'A.G. en tant qu'observateurs de même qu'au workshop organisé sur place. Tous ont rejoint Caroline Kinet et Timothy Rowies, participants du camp de l'EUDY qui avait eu lieu sur place du 7 au 18 juillet 2010.



L'EQUIPE FFSB JEUNES

Le workshop a permis aux jeunes de découvrir ce qu'était la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées et quelle était son utilité pour les associations de jeunes sourds. A l'Assemblée Générale, les jeunes ont pris des décisions importantes : le comité de l'EUDY a été reformé (avec une place encore vacante) et les dates et lieux des prochains camps ont été fixés : le Camp EUDY Junior (13 à 17 ans) aura lieu à Paris du 1er au 8 juillet 2011 et le Camp EUDY Youth (18 à 30 ans) sera en Bosnie en été 2012 (sous réserve). La prochaine AG aura lieu à Madrid, en Espagne.

Si vous êtes intéressé(e) de participer aux camps ou de faire partie du comité de l'EUDY ou de ses groupes de travail (history – developing countries – analysis and research – public and relations) ? Contactez-nous par email: [ffsbjeunes@gmail.com](mailto:ffsbjeunes@gmail.com)

### La prochaine activité de FFSB-Jeunes : « Sourds sans frontières »

Elle se tiendra lors de la J.M.S. au parlement fédéral à Bruxelles, le samedi 25 septembre 2010 de 16h30 à 17h30. Plusieurs jeunes sourds francophones belges sont partis à l'étranger, à l'autre bout du monde ou tout près d'ici, et en sont revenus les yeux pétillants et riches de souvenirs sur la culture sourde, riches en signes internationaux et en identité sourde... C'est cela que nous souhaitons faire partager lors de la JMS via un débat-témoignages, c'est l'expérience de plusieurs jeunes qui ont été à Taipei, Clin d'Oeil, Las Vegas, Lausanne, etc... Venez nous rejoindre et partager vos impressions !



## Aides techniques



BRIGITTE BENNERT, PRÉSIDENTE

### Recevez vos alertes de situation de crise par SMS

**En cas de situation d'urgence, les personnes sourdes peuvent maintenant recevoir une information des autorités par SMS, et ce moyennant quelques démarches.**

Lorsqu'il se produit en Belgique une situation d'urgence (incident nucléaire ou chimique, forte tempête, tremblement de terre, panne électrique, alerte terroriste, inondations, pollution de l'eau...), les autorités nationales, provinciales ou communales responsables de la sécurité alertent la population via différents canaux : les médias, les sirènes placées autour des sites nucléaires et Seveso ou encore via les voitures de police avec haut-parleur. Jusqu'à présent, ces messages ne sont pas accessibles aux personnes sourdes et malentendantes.

Dans le but de pouvoir également les avertir, le Service Public Fédéral (SPF) Intérieur collabore depuis plus d'un an avec la Fédération Francophone des Sourds de Belgique (FFSB), la Federatie van Vlaamse Dovenorganisaties (FEVLADO) et TELECONTACT pour mettre au point un projet dénommé « Alerte de crise par SMS ».

Concrètement, ce projet permettra d'envoyer un SMS aux personnes sourdes et malentendantes en cas de catastrophe industrielle majeure, de calamités ou de toute autre situation d'urgence. Chaque fois que les sirènes retentiront en Belgique, les personnes inscrites à ce nouveau service sur le site de Télécontact recevront automatiquement, dans leur langue, un message précisant l'incident et la conduite à tenir. Cette nouvelle procédure développée pour les personnes sourdes et malentendantes va se mettre progressivement en place durant le dernier trimestre de cette année.

Pour vous permettre de vous inscrire facilement, nous avons ajouté cette nouvelle possibilité dans l'annuaire de Télécontact. Vous pouvez donc dès à présent vous inscrire

dans l'annuaire et à ce nouveau service. Nous avons modifié fondamentalement la procédure d'inscription pour qu'elle soit très simple : vous pourrez à tout moment modifier vos données si par exemple vous déménagez ou changez de numéro de GSM. Le SPF Intérieur a besoin de votre adresse complète pour lier vos données à la sirène la plus proche de votre domicile, mais si vous le souhaitez, celle-ci sera cachée aux autres utilisateurs. Si vous êtes régulièrement en déplacement, vous pourrez ajouter une 2e inscription à ce service pour indiquer, par exemple, votre lieu de travail. Pour cela vous devrez attendre que votre inscription dans l'annuaire ait été validée.

Chaque fois que les sirènes de votre région seront actionnées, vous recevrez donc un message précis, même s'il ne s'agit que de tester périodiquement le système.

Si vous êtes intéressé par ce nouveau service, inscrivez-vous sur le site [www.telecontact.be](http://www.telecontact.be) et cliquez sur la rubrique « Annuaire ». Et pourquoi ne pas aussi le faire savoir à vos connaissances qui pourraient également en tirer profit ?

Si vous avez des observations à nous communiquer sur ce nouveau service, utilisez l'onglet « Nous contacter » ; nous les étudierons et essayerons de trouver la meilleure réponse possible.

Ce site est votre site, n'hésitez pas à y revenir pour découvrir les possibilités qu'il offre : l'annuaire et la recherche des professionnels de la surdité (médecins, logopèdes, psychologues, policiers) qui s'y sont inscrits. La rubrique « Annuaire / Je cherche un lieu public » vous indiquera les lieux qui vous sont accessibles. La rubrique Hotnews vous propose des activités organisées particulièrement pour vous et les nouveautés que nous aurons à vous proposer.

Nous vous souhaitons de pouvoir bientôt être inscrit à ce service qui veille aussi à votre sécurité.



JÉRÔME DUQUESNE



## Audiovisuel

## Accessibilité



### Le visiophone ACN

Suite à la parution du Sournal n°107, certaines personnes ont réagi vivement à l'article du Service Conseil en Aides Techniques concernant le visiophone ACN. En réponse à ces réactions, nous souhaitons rappeler que l'objectif du SCAT, service de la FFSB, est d'informer des nouveautés en matières d'aides techniques en donnant quelques aspects positifs et négatifs des produits. Il ne s'agit pas d'appuyer la vente d'un produit plutôt qu'un autre.

*Droit de réponse pour :* BERNARD LE MAIRE, JOËLLE SUTERA, CHRISTOPHE PONSARD, JÉRÔME HANOTEAU, JOHAN VERSTRAETE

### Précision sur les visiophones ACN

Dans le Sournal 107 de juillet-août-septembre dernier, la rubrique des aides techniques présentait les résultats d'une évaluation technique du visiophone Iris 5000 de la société ACN. Nous souhaitons apporter des précisions par rapport à ce matériel et à son mode de commercialisation.

Comme le souligne l'article à juste titre, une exigence clef est l'interopérabilité : un appareil qui ne peut pas appeler un appareil d'une autre marque ou qui exige de passer par un opérateur spécifique est à éviter.

Les équipements vendus par ACN ou ses représentants indépendants ne sont pas interopérables selon la définition donnée ici. En l'état actuel, ces équipements ACN ne pourront pas fonctionner avec les différentes solutions de centre relais qui sont envisagées et/ou testées en Belgique. Cette interopérabilité est tout à fait possible et est une réalité chez d'autres constructeurs par exemple le terminal VPAD, les modèles de Leadtek et de GrandStream. Nous apporterons plus de précisions dans un prochain Sournal sur ces différents équipements.

Au niveau commercial, ACN est aussi connu pour utiliser un modèle de vente multiniveau. Ce modèle de vente par réseau d'ACN fait l'objet de polémiques car il évoque pour ses détracteurs le système pyramidal. Pour rappel, un système pyramidal est un système où les derniers arrivés financent les revenus des personnes qui les ont recrutées et doivent donc recruter elles-même de nouveaux revendeurs pour gagner de l'argent.

Enfin, et au niveau purement technique, rappelons aussi que cet appareil n'est pas équipé de flash intégré contrairement à certains autres modèles sur le marché ce qui représente un inconvénient majeur pour recevoir des appels.

Nous recommandons donc de prendre en compte ces paramètres si vous êtes contacté par un revendeur ACN afin de juger en connaissance de cause si ce produit répond au mieux à vos besoins ou si vous souhaitez en devenir un revendeur. Vous pourrez trouver plus d'informations sur la société ACN notamment sur la page wikipédia suivante : [http://fr.wikipedia.org/wiki/ACN\\_Inc](http://fr.wikipedia.org/wiki/ACN_Inc).

La Commission d'Accès à l'Audiovisuel\* a reçu deux bonnes nouvelles de la RTBF.

#### Accès à La Trois en analogique en plus du numérique.

Depuis novembre 2007, la traduction du journal télévisé en langue des signes n'apparaît plus en direct à 19h30 en analogique sur La Deux car, la RTBF a créé La Trois, une nouvelle chaîne, alors recevable uniquement en numérique ou via un décodeur TNT. Cette chaîne n'était donc pas diffusée via le canal analogique. De nombreuses personnes sourdes ont dû installer ce décodeur pour capter le journal télévisé en langue des signes en direct à 19h30. Cependant certaines zones géographiques éprouvaient encore des difficultés à capter correctement La Trois. **A partir du 25 septembre 2010, La Trois sera diffusée en analogique** par tous les télédistributeurs du pays. Certains la diffusent déjà depuis le 1er septembre. **Vous pourrez donc regarder le Journal télévisé en langue des signes en direct à 19h30.** Le décodeur TNT ne sera donc plus nécessaire. Sauf si vous ne possédez pas la télédistribution. Pour le numérique, rien ne change.

#### Les Niouzz en langue des signes, enfin en soirée

Comme vous le savez certainement, l'émission Les Niouzz, le journal télévisé pour les enfants, est rediffusée en langue des signes le lendemain de la diffusion initiale. Et ce, pendant les heures scolaires, empêchant donc les enfants sourds d'y avoir accès. A partir du 27 septembre 2010, la RTBF ajoutera la rediffusion des **Niouzz en langue des signes à 20h tous les jours de la semaine sur la chaîne « La Trois »**, soit 2h30 après la diffusion initiale (17h20). La rediffusion du lendemain matin, quant à elle, est déplacée à 8h00 au lieu de 9h00.

\*La Commission d'Accès à l'Audiovisuel est le groupe de travail de la FFSB qui travaille à l'amélioration de l'accès à l'information pour les sourds et malentendants

### Les sorties culturelles organisées par Arts et Culture.

#### Pour octobre :

Samedi 9 à 14.00, au Mac's (au site du Grand-Hornu, rue Ste Louise, 82 B - 7301 Hornu), visite guidée en langue des signes par Joëlle Janssens de **l'exposition « A toutes les morts, égales et cachées dans la nuit »**.

Dimanche 24 à 14.00 : visite guidée en langue des signes de **l'exposition « Folon, Bury et Alechinsky »** à la Fondation Folon à La Hulpe.

#### Pour novembre :

Samedi 13 à 16.00 : séance de **cinéma-surprise** suivie d'un débat.

Samedi 27 à 9.45 : Bruxelles 1900 - **Art Nouveau** tour en bus avec l'ARAU ( 2 visites d'intérieurs incluses)

#### Pour décembre :

Samedi 11 à 14.00 : dans le cadre de l'année Ensor, visite guidée avec interprète de **l'exposition « ENSOR démasqué »** à l'Espace ING place Royale à Bruxelles

**Projet : Opéra de la Monnaie : «La Bohème de Puccini»**. Intéressé ? Faites-le nous savoir (pour acompte et réservation).

Coordonnées d'Arts et Culture :  
E-mail: [Nicole.lemaire@sourdcom.be](mailto:Nicole.lemaire@sourdcom.be)  
Site web : [www.artsetculture.be](http://www.artsetculture.be)



SOPHIE DELOYER ET SARAH LANGE

## La chanson *Amoureuse* de Véronique Sanson, embellie par deux jeunes femmes.



Je m'appelle Sarah, je suis entendante, j'ai appris la langue des signes, il y a 7 ans.

En fait j'ai toujours été baignée dans la musique, mes parents m'ont transmis leur culture musicale. Dès mon plus jeune âge, j'ai appris à jouer de la guitare. Depuis, la musique ne m'a plus quittée.



Je m'appelle Sophie, je suis sourde profonde de naissance et appareillée. Je suis artiste plasticienne, j'aime peindre dans mon atelier en mettant de la musique douce. J'écoute le rythme des chansons, ça me détend, ça m'inspire beaucoup. Il n'y a pas si longtemps, j'ai découvert la musique par le biais de chansons traduites en langue des signes lors d'événements (soirées, concerts, festivals,...). Je trouvais cela tellement beau, j'arrivais enfin à mettre des mots sur ces émotions qui me traversaient.

Depuis que nous nous sommes rencontrées, et lors de voyages, Sarah écoutait toujours de la musique sur son MP3 et avait envie de me faire partager ses morceaux. C'est alors que nous avons commencé à échanger des idées, des signes, sur la manière de traduire telle ou telle expression. On avait chacune notre propre perception des mots, de la musique. Il a donc fallu de longues discussions et beaucoup d'analyse pour réussir à transmettre ces émotions au public sourd.

Notre choix, s'est porté sur la chanteuse Véronique Sanson car on trouvait qu'elle avait une belle harmonie dans la voix. Nous avons choisi la chanson « Amoureuse » car elle nous touchait par sa sensibilité.

Pour le clip, on souhaitait quelque chose d'original, des paysages... et le train convenait parfaitement au sujet, il y avait un lien évident entre le trajet dans le train et le parcours d'une vie amoureuse. On pense que beaucoup de personnes peuvent s'y retrouver.

On a pris beaucoup de plaisir dans cette complicité sourde et entendante, c'était vraiment un travail complémentaire et enrichissant.

Le 2 septembre 2010, un an et demi après le commencement de ce projet nous l'avons publié sur YouTube (<http://www.youtube.com/watch?v=vv-ijZqXKt0>). Nous tenons à préciser que nous sommes amatrices dans le domaine du clip vidéo et de la traduction en langue des signes de chansons. Nous sommes ouvertes à toutes les remarques et suggestions que vous pouvez déposer sur le site. Si vous souhaitez découvrir d'autres chansons traduites, entrez les mots clés suivants sur le moteur de recherche : chansons traduites en langue des signes étrangères.

Avec ce que nous avons fait, nous souhaitons aussi encourager tout le monde à s'essayer à la musique pour y partager des émotions. D'ailleurs, nous espérons avoir encore l'occasion de publier d'autres chansons traduites.

Nous remercions le Surdimobil et la FFSB pour leur soutien.



Une nuit je m'endors avec lui  
Mais je sais qu'on nous l'interdit  
Et je sens la fièvre qui me mord  
Sans que j'aie l'ombre d'un remords

Et l'aurore m'apporte le sommeil  
Je ne veux pas qu'arrive le soleil  
Quand je prends sa tête entre mes mains  
Je vous jure que j'ai du chagrin

Et je me demande  
Si cet amour aura un lendemain  
Quand je suis loin de lui  
Quand je suis loin de lui  
Je n'ai plus vraiment toute ma tête  
Et je ne suis plus d'ici  
Oh ! je ne suis plus d'ici  
Je ressens la pluie d'une autre planète

Quand il me serre tout contre lui  
Quand je sens que j'entre dans sa vie  
Je prie pour que le destin m'en sorte  
Je prie pour que le diable m'emporte

Et l'angoisse me montre son visage  
Elle me force à parler son langage  
Mais quand je prends sa tête entre mes mains  
Je vous jure que j'ai du chagrin

Et je me demande  
Si cet amour aura un lendemain  
Quand je suis loin de lui  
Quand je suis loin de lui  
Je n'ai plus vraiment toute ma tête  
Et je ne suis plus d'ici  
Non je ne suis plus d'ici  
Je ressens la pluie d'une autre planète

PAROLES DE LA CHANSON, « AMOUREUSE »  
DE VÉRONIQUE SANSON



# Agenda des associations affiliées

Octobre/Novembre/Décembre 2010

## BRUXELLES

### Foyer des Sourds et des Malentendants Centre Socio-Culturel et Social

Rue de la Charrette 15 - 1200 Woluwe St Lambert  
Tél / Fax : 02 762 03 50  
E-Mail : cscs@skynet.be

#### NOVEMBRE 2010

Jeudi 4 18.00 Cours de Cuisine pour débutants  
Dimanche 7 15.00 Amis de Woluwe : Concours sur le thème « Tintin et le Musée Hergé »  
Mardi 9 18.30 Cours de langue des signes

Lundi 15 14.00 50+  
Mardi 16 18.30 Cours de langue des signes  
Vendredi 19 18.00 Réunion du comité des Amis de Woluwe  
Dimanche 21 C.S.C.S. :  
Mardi 23 18.30 Cours de langue des signes

#### DÉCEMBRE 2010

Jeudi 2 18.00 Cours de Cuisine pour débutants  
Dimanche 5 15.00 Amis de Woluwe : Fête de Saint-Nicolas  
Mardi 7 18.30 Cours de langue des signes  
Mardi 14 18.30 Cours de langue des signes  
Vendredi 17 18.00 Réunion du comité des Amis de Woluwe  
Dimanche 19 C.S.C.S. :  
Lundi 20 14.00 50+  
Mardi 21 18.30 Cours de langue des signes

#### OCTOBRE 2010

Dimanche 3 12.00 Amis de Woluwe : seulement sur inscription  
Banquet du 75ème anniversaire des A.W. au Restaurant « Moulin du Lindekemale »  
Mardi 5 18.30 Cours de langue des signes  
Jeudi 7 18.00 Cours de Cuisine pour débutants  
Mardi 12 18.30 Cours de langue des signes  
vendredi 15 18.00 Réunion du comité des Amis de Woluwe  
W.S.S.B. Pétanque  
C.S.C.S. :  
Samedi 16 14.00 50+  
Dimanche 17 18.30 Cours de langue des signes  
Lundi 18 18.30 Cours de langue des signes  
Mardi 19 18.30 Cours de langue des signes  
Mardi 26 18.30 Cours de langue des signes

### Fédération Royale des Associations des Sourds de Bruxelles et des Faubourgs (FRASBF) Maison des Sourds

Rue Saxe Cobourg 38 - 1210 Bruxelles  
Tél / Fax : 02 218 32 22  
Portes ouvertes tous les vendredis à partir de 19h00

Samedi 6 14.00 Concours de Whist  
Dimanche 7 15.00 Activité Multisports (R.L.S.B.)  
Jeudi 11 14.00 Loisirs et Culture pour Tous  
Vendredi 12 16.00 C.A. Maison des Sourds  
19.00 Portes Ouvertes « Café-Rencontres »  
20.00 Ciné-Club - Débat  
Vendredi 19 19.00 Portes Ouvertes « Café-Rencontres »  
19.00 Table de Conversation en Langue des Signes

Samedi 20 14.00 Open de Pétanque  
Dimanche 21 15.00 Activité Multisports (R.L.S.B.)  
Vendredi 26 19.00 Portes Ouvertes « Café-Rencontres »  
19.00 Soirée animée par le Club des Jeunes Sourds (C.J.S.B.)  
Samedi 27 11.00 Banquet annuel de l'Abbé de l'Epée

#### DÉCEMBRE 2010

Mercredi 1 13.00 Participation au cortège « SIDA »  
Vendredi 3 19.00 Portes Ouvertes « Café-Rencontres »  
19.00 Table d'Actualités  
Vendredi 3 19.30 C.A. R.L.S.B.  
Samedi 4 14.00 Concours de Whist  
Dimanche 5 14.00 Fête de la St-Nicolas (R.L.S.B.)  
15.00 Activité Multisports (R.L.S.B.)  
Jeudi 9 14.00 Goûter de Noël  
Vendredi 10 16.00 C.A. Maison des Sourds  
19.00 Portes Ouvertes « Café-Rencontres »  
19.00 Conférence-débat « Les Droits de l'Homme »

#### OCTOBRE 2010

Vendredi 1 19.00 Portes Ouvertes / Table d'Actualités  
Samedi 2 14.00 Concours de Whist  
Dimanche 3 15.00 Activité Multisports (R.L.S.B.)  
Vendredi 8 16.00 C.A. Maison des Sourds  
19.00 Portes Ouvertes « Café-Rencontres »  
18.30 A.G. R.L.S.B.  
Jeudi 14 14.00 Loisirs et Culture pour Tous  
Vendredi 15 19.00 Portes Ouvertes « Café-Rencontres »  
Table de Conversation en Langue des Signes  
Samedi 16 14.00 Open de Pétanque  
Dimanche 17 15.00 Activité Multisports (R.L.S.B.)  
Vendredi 29 19.00 Portes Ouvertes « Café-Rencontres »  
19.00 Soirée animée par le Club des Jeunes (C.J.S.B.)  
Dimanche 31 13.30 Halloween for kids - fête des enfants

#### NOVEMBRE 2010

Vendredi 5 19.00 Portes Ouvertes « Café-Rencontres »  
19.00 Table d'Actualités

Vendredi 17 19.00 Portes Ouvertes « Café-Rencontres »  
19.00 Table de Conversation en Langue des Signes  
Samedi 18 15.00 Goûter de Noël

Dimanche 19 15.00 Activité Multisports (R.L.S.B.)  
Vendredi 24 19.00 FERMÉ

## CHARLEROI

### Association (Sportive) des Sourds et Malentendants de Charleroi

Local : «Le Gazo» - Rue du Calvaire 2A - 6060 Gilly  
Tél / Fax : 071 35 02 54  
Portes ouvertes tous les 3e dimanches du mois à 14h00

#### NOVEMBRE 2010

Samedi 21 14.00 Ouverture du local  
16.30 Conférence/débat : «Comment prendre soin de ses pieds ? »

#### DÉCEMBRE 2010

Dimanche 19 14.00 Ouverture du local  
16.30 Goûter de Noël + Saint Nicolas pour les enfants

#### OCTOBRE 2010

Samedi 2 08.00 Voyage détente au Serpentarium, au Jardin des papillons et au Parc Naturel Zwin.  
Dimanche 17 14.00 Ouverture du local : «Fête d'Halloween»  
16.30 Dégustation de soupe au potiron  
18.00 Remise du prix du meilleur déguisement.

Activités Sportives :  
Le samedi 16 oct. 2010 : Championnat de Belgique de bowling trio à Tournai.  
Le samedi 13 nov. 2010 : Championnat de Belgique de bowling Doublettes mixtes à Liège.

## LIÈGE

### Sur'Cité

Rue Waleffe 2 - 4020 Liège  
Tél : 04 341 39 96 - Fax : 04 344 10 06  
E-mail : surcite@gmail.com

Mardi 26

#### NOVEMBRE 2010

Mardi 02 20.30 Caméra-Signe par SUR'Cité (sous réserve)  
Mardi 09 20.00 Conférence par SUR'Cité (sous réserve)  
Samedi 13 Soirée à thème (à définir) par Torè Lidje  
Mardi 16 20.30 Grand Quizz « Culture générale » par SUR'Cité  
Samedi 20 11.30 Fête de l'abbé de l'Epée par 50+  
Mardi 23 18.30 Café-signé par SUR'Cité  
Mardi 30 20.30 Soirée Jeux de société - Jeux de table par SUR'Cité

#### DÉCEMBRE 2010

Mardi 7 20.30 Soirée 'Dessinez, c'est gagné !' par SUR'Cité  
Samedi 11 Souper Tartiflette par Torè Lidje  
Mardi 14 20.30 Table de communication sur l'actualité par SUR'Cité  
Samedi 18 11.30 Banquet de Noël par 50+  
Mardi 21 20.30 Soirée spéciale 'Jeux de cartes' par SUR'Cité  
Mardi 28 20.30 Projection film « Le Charlot » par SUR'Cité

#### Tous les mardis

18 à 24h « SUR'Cité » est ouvert  
18 à 22h Le Centre Robert Dresse est ouvert (en dehors de ces heures prendre RDV)  
14 à 18h L'Ouvroir (l'aiguille silencieuse)

#### Tous les 3è samedis du mois

18h30 Messe traduite en langue des signes à l'Eglise St Remacle

#### OCTOBRE 2010

Mardi 05 20.00 Visite guidée-conférence confort (date et heure à confirmer) par SUR'Cité  
Samedi 09 11.00 Tournoi de Pétanque à JEMEPPE : match (section) par 50+  
Mardi 12 20.00 Animation « Oxfam » par SUR'Cité  
Samedi 16 14.00 Concours Rami par 50+  
18.00 Souper : Croque Monsieur par 50+  
Mardi 19 20.30 Conférence 'Cœur à Cœur' (chiens d'aide) par SUR'Cité  
Samedi 23 10.30 Réunion Pétanque au Cercle de Liège

## MONS

### Société Royale Silencieuse Boraine-Mons

Rue du Temple 2 - 7011 Ghlin  
Tél / Fax : 065 88 59 17

Agenda non reçu

**Association des Sourds et Malentendants du Tournaisis**

Local : «Centre de Rencontre des Sourds» (CRS) -  
Rue Blandinoise 28 - 7500 Tournai  
Tél /Fax : 069 84 18 59  
E-mail : info@sourds-tournai.be

**OCTOBRE 2010**

Jeudi 1	18.30	Séance d'informations, échanges communicatifs en Langue des Signes au CRS
Samedi 3	15.00	Futsal « Championnat de Belgique de la B.D.C. » à Omnisports du Tournaisis, rue Aimable Dutrioux à Tournai. S.C.S. Tournaisis - Woluwé S.S.B.(B) et K.S.K.D. Brugge - S.C.S. Tournaisis.
Dimanche 4	20.00	Souper au CRS
	12.00	Dîner, Réunion mensuelle ; loisirs de pétanque et jeux de cartes « Manille ».
Mardi 6	18.30	Echanges communicatifs en LS
Jeudi 8	19.00	Echanges communicatifs en LS
	21.30	Entraînements de Futsal à Omnisports du Tournaisis.
Mardi 13	18.30	Echanges communicatifs en LS
	19.00	Entraînements de Badminton, salle Rive Droite, Quai des Vicinaux à 7500 Tournai.
Jeudi 15	19.00	Echanges communicatifs en LS
Vendredi 16	19.00	Réunion du Club des Jeunes Sourds et Malentendants du Tournaisis au CRS
Samedi 17		Bowling (Championnat de Belgique « Trio ») par V.D.S.B. à Bruxelles.
Mardi 20	18.30	Echanges communicatifs en LS
Jeudi 22	19.00	Echanges communicatifs en LS
	21.30	Entraînements de Futsal à Omnisports du Tournaisis.
Samedi 24	13.00	Futsal (Eliminatoires de la Coupe de Belgique) organisé par S.C.S. Tournaisis.
	20.00	Souper au CRS
Mardi 27	18.30	Echanges communicatifs en LS
	19.00	Entraînements de Badminton.
Jeudi 29	19.00	Echanges communicatifs en LS

**NOVEMBRE 2010**

Mercredi 4	18.30	Soirée Thématique au CRS
Samedi 7		Futsal (Championnat de Belgique)

**OCTOBRE 2010**

Dimanche 3	14.00	Mémoire l'Abbé de l'Epée
------------	-------	--------------------------

Dimanche 8	12.00	de la B.D.C.), organisé par Zèbre Charleroi. Woluwé S.S.B. (A) - S.C.S. Tournaisis et S.C.S. Tournaisis - R.L.S. Bruxelles (A). Dîner; Réunion mensuelle ; jeux de cartes « Manille ».
Mardi 10	18.30	Echanges communicatifs en LS
	19.00	Entraînements de Badminton.
Jeudi 12	19.00	Echanges communicatifs en LS
	21.30	Entraînements de Futsal à l'Omnisports du Tournaisis.
Samedi 14		Bowling (Championnat de Belgique - Doublettes Mixtes) à Brugge.
Mardi 17	18.30	Echanges communicatifs en LS
Jeudi 19	19.00	Echanges communicatifs en LS
Vendredi 20	19.00	Réunion du Club des Jeunes Sourds et Malentendants du Tournaisis au CRS
Mardi 24	18.30	Echanges communicatifs en LS
	19.00	Entraînements de Badminton.
Jeudi 26	19.00	Echanges communicatifs en LS
	21.30	Entraînements de Futsal à l'Omnisports du Tournaisis.

**DÉCEMBRE 2010**

Mardi 1	18.30	Echanges communicatifs en LS
Jeudi 3	19.00	Echanges communicatifs en LS
Samedi 5		Futsal (Championnat de Belgique de la B.D.C.), à Hasselt. S.C.S. Tournaisis - Lidospport Hasselt et R.D.S. Antwerpen - S.C.S. Tournaisis.
Dimanche 6	14.00	Réunion mensuelle et Goûter de Saint-Nicolas ; jeux de cartes « Manille ».
Mardi 8	18.30	Echanges communicatifs en LS
	19.00	Entraînements de Badminton.
Jeudi 10	19.00	Echanges communicatifs en LS
	21.30	Entraînements de Futsal à l'Omnisports du Tournaisis.
Mardi 15	18.30	Echanges communicatifs en LS
Jeudi 17	19.00	Echanges communicatifs en LS
Vendredi 18	19.00	Réunion du Club des Jeunes Sourds et Malentendants du Tournaisis au CRS
Samedi 19		Futsal (Championnat de Belgique de la B.D.C.) à Brugge. R.L.S. Bruxelles (B) - S.C.S. Tournaisis.
Mardi 22	19.00	Entraînements de Badminton.

## VERVIERS

**Amicale Silencieuse de Verviers**

Rue Fontaine-au-Biez - 4802 Heusy  
Tél /Fax : 04 365 55 45

Portes ouvertes le 1er dimanche du mois à partir de 14h00

**NOVEMBRE 2010**

Dimanche 7	14.00	Réunion ordinaire. / Conférence sur l'Audisme (FFSB).
------------	-------	---

**DÉCEMBRE 2010**

Dimanche 5		Fête de la Saint-Nicolas (goûter)
------------	--	-----------------------------------

**Association Socioculturelle Namuroise des Sourds et des Malentendants**

Rue Baron Fallon 32B - 5000 Namur  
Tél /Fax : 081 30 06 62

Salle Chalet : Rue du Cimetière 25 - 5100 Jambes

**OCTOBRE 2010**

Samedi 9	11.00	9e (finale) amicale de pétanque +50 à Liège
Samedi 16		Tournoi de Couyon / Souper
Dimanche 24	14.00	Réunion ordinaire / Election de comité / Souper
Samedi 30		Escargot Sourds : Bal Halloween

**NOVEMBRE 2010**

Dimanche 28	14.00	Réunion ordinaire Fête Saint-Nicolas (enfants) Croque-monsieur
-------------	-------	--

**DÉCEMBRE 2010**

Dimanche 19	14.00	Réunion ordinaire Fête de Noël, cougnoux, bûche. Prime de Noël (3x20) Cotisations pour l'an 2011
-------------	-------	---

**Autres annonces**

**L'Amicale Silencieuse de Charleroi** fête son 65e anniversaire le 20 novembre 2010

L'agence «Bel Agency», productrice de spectacles animera toute la journée avec ses 150 artistes. Magie, shows divers, ... seront au rendez-vous. Sensations fortes garanties. Ouverture des portes à partir de midi. Entrée gratuite. Souper avec menu royal en fin de journée, à réserver à l'avance. Contactez Georges Brolet. - GSM : 0494 05 48 34 / Tél. et Fax : 042 66 87 01. Pour le détail du menu et les modalités de réservation et de paiement. Réservez le menu avant le 31 octobre. Adresse du jour : Salle «la Ruche Verrière», Place Edmond Gilles, 6042 Lodelinsart.

**Signes de Foi**

En l'église de la Ste-Famille à Woluwé-Saint-Lambert

2ème dimanche 14 novembre à 10.30: Messe festive célébrée par Mgr Léonard, Evêque de Malines-Bruxelles, à l'occasion du 80ème anniversaire de la paroisse.

Vendredi 24 décembre à 17.00: VEILLEE DE NOEL suivie de la MESSE SOLENNELLE à 18.00. Les places sont réservées jusqu'à 17.30.

Tous les 2èmes dimanches du mois à 9.30: Messe dominicale interprétée en langue de signes par l'équipe « Signes de Foi »

**ATELIERS DU MONCEAU**

Aide aux sourds et malentendants

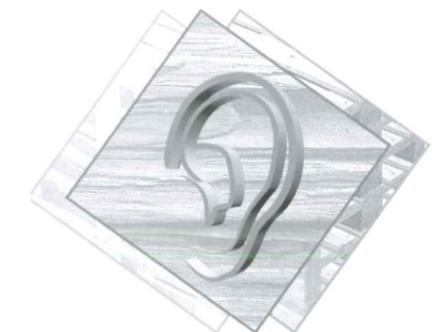
Rue de l'Avenir 75  
4460 Grâce-Hollogne

Tél. : 04/239.70.10

Fax : 04/239.70.14

GSM : 0478/23.48.18 (SMS uniquement)

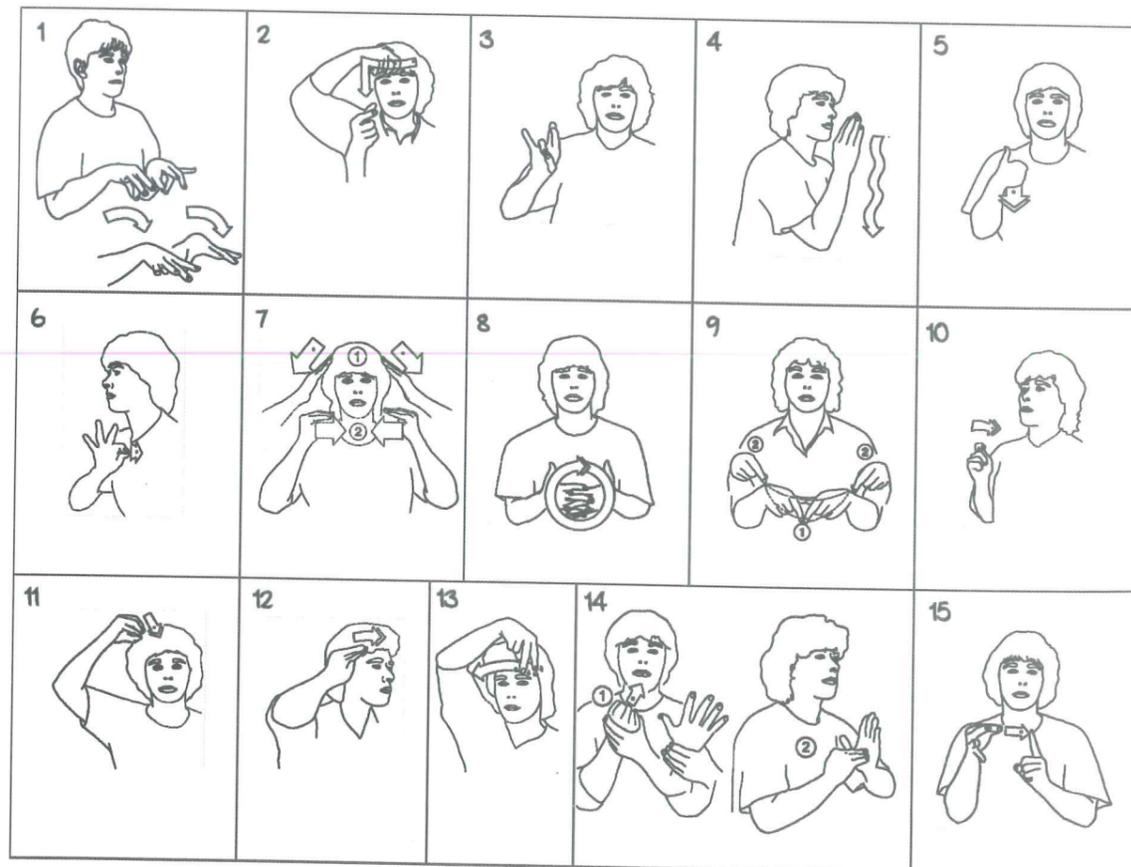
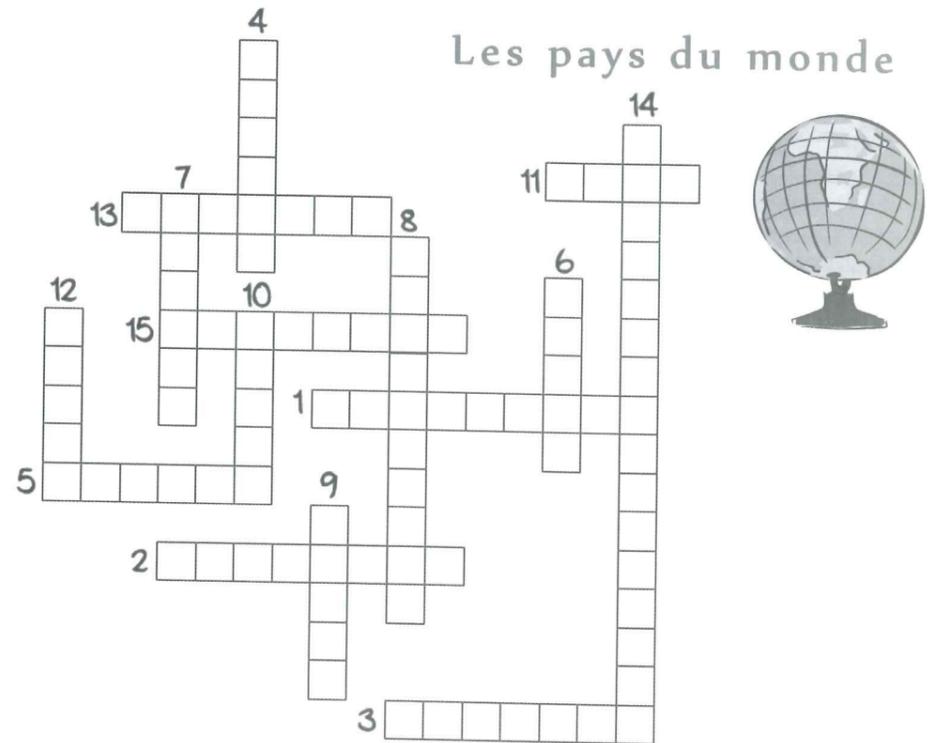
E-mail : [laure.fiasse@dumonceau.be](mailto:laure.fiasse@dumonceau.be)  
[alain.klinkenberg@dumonceau.be](mailto:alain.klinkenberg@dumonceau.be)



**Réparation de palettes**  
**Fabrication de châssis en bois**  
**Fabrication de caisses et caissettes**  
**Rabotage industriel**

**Petite menuiserie**  
**Fabrication de pallox's**  
**Mise en caisse**  
**Placards**

**1<sup>er</sup> atelier européen bilingue langue des signes - français**  
**Vous êtes sourd(e) ? ... Nous vous proposons du travail**



## Carte Membre de la FFSB



2010  
Malentendant ou Sourd



Nom : ADNET  
Prénom : Thierry

N° FXXXXX

Cette carte atteste officiellement de votre qualité de sourd ou de malentendant ; elle fait foi auprès des autorités dans votre vie quotidienne pour justifier de vos particularités de communication.

Avec la Carte Membre, vous soutenez la défense des droits des sourds francophones (plus de sous-titrage à la TV, plus d'interventions du Fonds Bruxellois ou de l'AWIPH, plus d'interprétation en langue des signes, de nouveaux moyens de communication...).

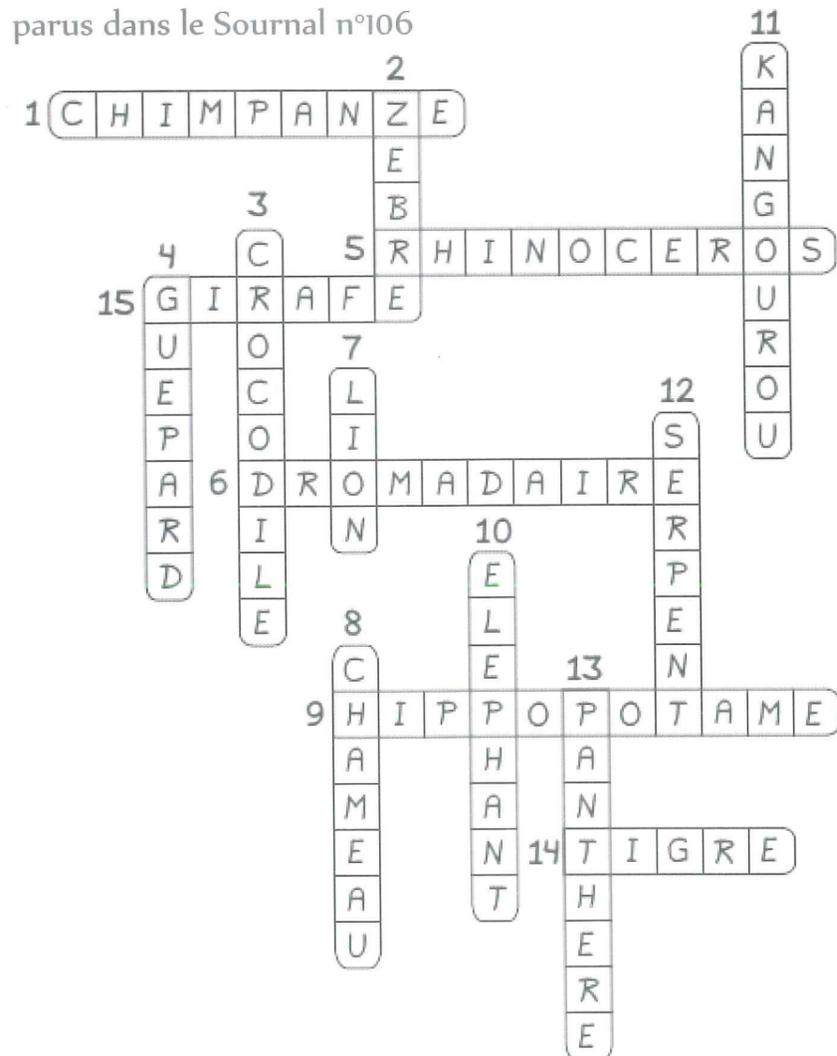
Vous pouvez demander le formulaire d'inscription à M. Thierry Adnet  
Fax : 02 644 68 44

E-mail : [animateur@ffsb.be](mailto:animateur@ffsb.be)

Ou sur notre site : [www.ffsb.be/carte\\_membre.htm](http://www.ffsb.be/carte_membre.htm)

Solution aux mots croisés n°86 : «les animaux tropicaux»

parus dans le Sournal n°106



# Le Sournal est à vous !

Envoyez-nous vos réactions ou vos questions.

N'hésitez pas à nous proposer des idées d'articles, un témoignage particulier, une contribution ou une collaboration.

Faites connaître l'originalité de votre association

Tout cela, que vous écriviez bien le français ou non, si vous préférez la langue des signes,...

Ensemble, tout est possible !

Contactez [sournal@ffsb.be](mailto:sournal@ffsb.be)